Le développement des trois fondements

Oeuvre de L'imam de la sounnah :

Mouhammad bnou 'Abdel Wahhâb at Tamîmî

Développement par le très grand savant, érudit, imâm de la sounnah, ex-moufti du Royaume d'Arabie saoudite et président du comité des grands savants d'Arabie saoudite et de l'ifta, son excellence :

'Abdel 'Azîz bnou 'Abdallah bnou 'Abder Rahman bnou Bâz rahimahoullah



L’imam Mouhammad bnou ‘Abdel Wahhâb,

qu’Allah lui fasse miséricorde, a dit :

Au nom d’Allah Le très miséricordieux, Celui qui fait miséricorde

Les trois fondements. [(1)]

Explication de Cheykh Ibnou Baz rahimahoullah :

(1) "Ceci est un traité très important dans le sujet de la croyance islamique qu’a écrit le Cheykh Abou Abdillah, l’imam Mouhammad bnou ‘Abdel Wahhâb bnou Soulaymân bnou ‘Alî at Tamîmî Al Hanbalî, l’imam très célèbre revificateur de la sounnah, lorsque disparu les enseignants de l’islam durant la deuxième moitié du dixième siècle, qu’Allah lui fasse miséricorde et honore sa demeure.

Il enseigna ces fondements aux étudiants et aux gens de la masse d’une façon facile afin qu’ils les apprennent, les mémorisent et que ces fondements s’encrent dans leurs cœurs, étant donner qu’il s’agit de règles dans la croyance, qu’Allah lui fasse miséricorde.

Il décéda en 1206 de l’hégire, et naquit en 1115 de l’hégire, il vécut donc 91 années. Et sa vie fut remplie de bien et de prêche à Allah, d’enseignements, d’orientations, et de patience sur cela. Par lui, Allah libéra les gens et les pays de son époque, dans cette péninsule, et sa prêche s’étendit en jusqu’en dehors de la péninsule, au Châm, (qui comprend la Syrie la Jordanie la Palestine et le Liban) en Égypte, en Irak, en Inde et autre, dû aux prêcheurs qui apprirent la science chez lui et l’apportèrent jusqu’à ces pays, et aussi par l’intermédiaire des bibliothèques, de ses livres qui se propagèrent, et par ses suiveurs, ses défenseurs et les prêcheurs qui le suivirent dans la prêche à Allah, qu’Allah lui fasse miséricorde."

Sache, qu'Allah te fasse miséricorde, qu'il nous est obligatoire d'apprendre quatre points :[2]

Le premier :

La science[3]**, qui est la connaissance d'Allah, la connaissance de Son messager**[4] **et la connaissance de la religion de l'islam, en ne se basant que sur des indications.**

---

(2) "Ces points, il est obligatoire au croyant et à la croyante, jeune ou âgé, de les apprendre.

(3) Il est donc obligatoire que l'homme apprenne et réfléchisse afin qu'il soit sur une preuve évidente, et qu'il connaisse la religion d'Allah pour laquelle il fut créé. Et cette science est la connaissance d'Allah, la connaissance de Son prophète et la connaissance de la religion de l'islam en ne se basant que sur les indications. Ceci est donc la première chose à laquelle le dévoué se doit de réfléchir : Qui est son Seigneur ?

Il sait donc que son Seigneur est le Créateur qui le créa, lui donna subsistance et le combla de bienfaits, et Il créa ceux qui vécurent avant lui, et Il créé ceux qui viendront après lui, que c'est Lui le Seigneur des mondes et qu'Il est la vrai divinité, l'adoré, que nul n'a droit à l'adoration en dehors de Lui, jamais ! Ni ange rapproché, ni prophète envoyé, ni djinn, ni être humain, ni statue, ni autre que tout cela. Au contraire, l'adoration est le droit d'Allah uniquement, Il est donc le vrai adoré, et Il est celui qui mérite d'être adoré, et c'est Lui le Seigneur des mondes. Et c'est Lui qui est ton Seigneur, ton Créateur et ta vraie divinité, soubhânahou wa ta'âlâ.

Tu connais donc ce premier point, qui est ta connaissance de ton Seigneur, ton prophète et ta religion sur base d'indications (preuves), c'est à dire : « Allah a dit, et le prophète a dit » et non pas sur base d'opinions, ou de ce que dit untel…Au contraire, sur base d'indications des versets du Coran et des Hadîth, et c'est ça la religion de l'islam, à laquelle tu es obligé d'adhérer, et de te conformer. Et c'est l'adoration d'Allah, au sujet de laquelle Il dit Soubhânahou :

(Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils m'adorent.)

(Sourate 51 verset 56)

Et cette adoration est l'islam, et c'est l'obéissance envers Allah et Son messager, et l'acquittement des ordres d'Allah et l'abandon de ce qu'Il a interdit.

Les gens ont été créés pour cette adoration, et Allah l'ordonna aux gens lorsque Il dit :

(Ô vous les gens! Adorez votre Seigneur) (Sourate 2 verset 21)

C'est à dire : Adorez-Le en obéissant à Ses commandements et en vous écartant de Ses interdictions, et en Lui soumettant vos visages et en Lui vouant l'adoration à Lui exclusivement, soubhânahou wa ta'âlâ.

(4) Il fait partie de cela : que tu connaisses ton prophète, qui est Mouhammad fils de 'Abdallah, fils de 'Abdel Mouttalib, le Hâchimite, le Quraychite, le mecquois et ensuite le médinois ﷺ.

Tu sais donc qu'il est ton prophète, et qu'Allah l'envoya vers toi avec la vraie religion, il t'enseigne et t'oriente, tu crois donc qu'il est réellement le messager d'Allah et qu'Allah l'envoya à toute la création, les djinns et les humains, et qu'il est obligatoire de le suivre et de marcher sur sa voie. Ce point va être détaillé dans le troisième fondement."

Le deuxième : Pratiquer cette science. [5]

Le troisième : Y prêcher les gens. [6]

Le quatrième : Patienter et endurer sur les obstacles que l'on y rencontre. [7]

---

(5) C'est-à-dire : que tu pratiques cette religion comme la prière, le jeûne, le djihâd, le pèlerinage, la foi et la piété. Tu pratiques donc l'islam car tu as été créé pour cela, créé pour l'adoration d'Allah. Il t'est donc obligatoire de l'apprendre et de la pratiquer, alors tu adores Allah uniquement, et tu pratiques la prière, tu donnes la Zakât, tu jeûnes le mois de Ramadan, et fait le pèlerinage à la maison sacrée. Tu as foi en Allah, Ses anges, Ses prophètes, Ses livres, au jour du jugement, au destin et ce qu'il soit bon ou mauvais. Tu ordonnes le bien et tu interdis le mal, tu es bon envers tes parents, tu maintiens les liens de parenté, etc… Tu pratiques ce qu'Allah t'a ordonné, et tu arrêtes de faire ce qu'Allah t'a interdit, tu abandonnes les péchés qui te sont interdits, et tu fais les obligations qui te sont ordonnées.

(6) C'est-à-dire : Tu prêches à cette religion et tu conseilles aux gens d'y adhérer avec droiture, tu les y orientes et tu leur ordonnes le bien et leur interdis le mal. C'est ça la prêche à la religion de l'islam. Tout musulman se doit donc de prêcher à Allah selon sa capacité et sa science. Toute personne, homme ou femme, à une part de cette obligation de transmettre, de prêcher, d'orienter et de conseiller, et de prêcher au monothéisme (L'unicité) d'Allah, à la prière et d'y rester constant, à la Zakât et à la donner, au jeûne du mois de Ramadan, au pèlerinage de la maison sacrée pour celui qui en est capable, à la bonté envers les parents, le respect des liens de parenté, et l'abandon de tous les péchés.

(7) C'est-à-dire : Il patiente et endure sur les obstacles qu'il rencontre dans ces choses, car il se peut qu'il arrive à l'homme des difficultés, il se peut qu'il se lasse de la personne qu'il prêche, ou autre que lui, ou de sa famille ou autre… Donc l'obligation qui lui est demandée est de patienter et d'endurer, et d'attendre la récompense auprès d'Allah. Le croyant patiente et endure donc sur la foi en Allah, et patiente et endure sur la pratique de ce qu'Allah lui a obligé, et sur l'abandon de ce qu'Allah lui a interdit, et il patiente et endure sur la prêche à Allah, l'enseignement, ordonner le bien, interdire le mal. Il est vraiment impératif de patienter et d'endurer sur tout cela.

Toute la religion nécessite de la patience et de l'endurance : la patience et l'endurance sur la prêche à Allah uniquement, la patience et l'endurance sur le faite que tu pries, donnes la zakât, jeûnes, fasses le pèlerinage, que tu ordonnes le bien et interdises le mal. Patienter sur les péchés et les mauvaises actions, tu prends garde de t'en approcher. En effet, quand l'homme ne patiente pas, il tombe dans ce qu'Allah lui a interdit, et abandonne ce qu'Allah lui a ordonné.

Ce pourquoi Allah ta'âlâ dit à Son messager :

(Endure donc, comme ont enduré les messagers doués de fermeté)

(Sourate 46 verset 35)

Et Allah soubhânahou a dit :

(Et supporte patiemment la décision de ton Seigneur.

Car en vérité, tu es sous Nos yeux.) (Sourate 52 verset 48)

Et Allah ta'âlâ a dit :

(Endure! Ton endurance ne viendra qu'avec l'aide d'Allah.)

(Sourate 16 verset 127)

Et Allah ta'âlâ a dit :

(Et les endurants auront leur pleine récompense sans compter.)

(Sourate 39 verset 10)

Et Allah ta'âlâ a dit :

(Et soyez endurants, car Allah est avec les endurants.) (Sourate 8 verset 46)

C'est-à-dire : Soyez endurants dans l'obéissance d'Allah et l'abandon de Sa désobéissance, et prenez garde à Ses commandements et de commettre Ses interdictions.

Cela est indiqué par la parole d'Allah :

(Au nom d'Allah Le très miséricordieux, Celui qui fait miséricorde :

Par le Temps! L'homme est certes, en perdition.

Sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, et s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement la patience et l'endurance.)

(Sourate 103 verset de 1 à 3) [8]

---

(8) Et ceci est une indication sur ces quatre points. Il y a en effet dans cette sublime sourate la preuve de ces choses, et ceci est toute la religion : la religion est toute entière foi, actes, prêche et patience. La foi en la vérité, sa mise en pratique, y prêcher, et patienter et endurer sur les obstacles que l'on y rencontre.

Tous les gens sont en perdition, **(Sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, et s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement la patience et l'endurance).**

C'est-à-dire : ceux pour qui Allah fit exception. En effet, tous les fils d'Âdam sont perdants et sont sur la voie de la destruction, excepté ceux qui ont cru et fait de bonnes actions, et se sont mutuellement recommandé la vérité, et se sont mutuellement recommandé la patience et l'endurance. Ceux-là sont les gagnants et les biens-heureux.

Et Allah prêta serment sur cela par Sa parole : **(Par le Temps!)** Or Allah est Le véridique, soubhânahou wa ta'âlâ, même s'Il ne prête pas serment, mais Il jura afin d'appuyer la chose.

Et Allah soubhânahou wa ta'âlâ jure par ce qu'Il veut de Sa création, personne ne s'oppose à Lui. Il jura par le ciel aux constellations, par le ciel et par l'astre nocturne, par le Jour Montant, par le soleil et par sa clarté, par la nuit quand elle enveloppe tout, par ceux qui arrachent etc… Car les créatures indiquent Son immensité, et qu'Il est celui qui mérite l'adoration, soubhânahou wa ta'âlâ, et pour montrer la grandeur de ces créatures qui indiquent Son unicité et qu'Il est le seul à mériter l'adoration.

Quant à la création, elle n'a le droit de jurer que par son Seigneur, elle ne prête serment et ne jure que par Allah, et il ne lui est pas autorisé de jurer par les prophètes, ni par les statues, ni par les pieux, ni par les dépôts, ni par la ka'ba ou autre…

Ceci est ce qui est obligatoire pour tout musulman, d'après la parole du prophète ﷺ :

« Quiconque jure par une chose autre qu'Allah a certes commit le polythéisme. » (L'imam Ahmad rapporte ce hadîth de source authentique).

Et il dit ﷺ :

« Celui d'entre vous qui jure, qu'il jure par Allah ou qu'il se taise. »

(Rapporté par al Boukhârî)

Donc, l'obligation pour tout musulman et musulmane est de prendre garde de jurer par un autre qu'Allah, et que ses serments soient tous par Allah unique, soubhânahou wa ta'âlâ.

L'imam Châfi'i [(9)], qu'Allah lui fasse miséricorde, dit au sujet de cette sourate :

« Si Allah n'avait descendu que cette sourate, comme indication et argument sur ces créatures cela aurait suffit. » [(10)]

L'imam Al Boukhâri [(11)], qu'Allah lui fasse miséricorde, dit :

« Chapitre : La science avant la parole et l'acte. Cela est indiqué par la parole d'Allah :

(Sache donc qu'en vérité il n'y a point de divinité à part Allah et implore le pardon pour ton péché) **(Sourate 47 verset 19)**

Il commença par la science, avant la parole et l'acte. »

(Sahîh al Boukhâri, livre de la science, chapitre 10.)

---

(9) Châfi'i est le célèbre imam, un des grands savants, et un des quatre imams. Il est Mouhammad bnou Idrîs Ach Châfi'i Al Matlabî, il naquit en 150 de l'hégire et décéda en l'an 204.

(10) Il dit, qu'Allah lui fasse miséricorde :

« Si Allah n'avait descendu que cette sourate, comme indication et argument sur ces créatures, cela aurait suffit. » Et dans une autre version :

« Si les gens méditaient sur cette sourate, elle leur serait suffisante. »

C'est-à-dire : S'ils l'examinaient et l'observaient, elle leur aurait été suffisante pour s'imposer la vérité, et de pratiquer ce qu'Allah leur a ordonné, et d'abandonner ce qu'Il leur a interdit, car Allah démontra que ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, et s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement la patience et l'endurance sont les gagnants, et ceux en dehors d'eux sont les perdants.

Et ceci est la preuve établie sur l'obligation de se recommander, de se conseiller mutuellement, de la foi, de la patience, de la franchise, et qu'il n'y a pas de chemin menant au bonheur et la réussite si ce n'est par ces quatre qualités : la foi sincère en Allah et Son messager, les bonnes actions, la recommandation mutuelle de la vérité et la recommandation mutuelle de la patience et de l'endurance.

(11) al Boukhâri : Il est Abou 'Abdallah Mouhammad fils d'Ismâ'il fils d'Ibrâhîm Al Boukhârî de Boukhârâ au moyen-orient (en Ouzbékistan). Il naquit en 194 de l'hégire, à la fin de la deuxième génération, et mourut en l'an 256, au milieu de la troisième génération. Il était âgé de 62 ans. Il est l'auteur du « Sahîh » (Sahih al Boukhârî), et d'autres grands ouvrages bénéfiques, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Il dit :

« Chapitre : La science passe avant la parole et l'acte. Cela est indiqué par la parole d'Allah :

(Sache donc qu'en vérité il n'y a point de divinité à part Allah et implore le pardon pour ton péché) (Sourate 47 verset 19)

Il commença par la science, avant la parole et l'acte. »

Il est un devoir pour l'homme d'apprendre en premier, et ensuite de pratiquer. Il apprend donc sa religion, puis la pratique en se basant sur une science. Et Allah demeure le plus savant sur toute chose.

Sache, qu'Allah te fasse miséricorde, qu'il est obligatoire à tout musulman et musulmane, d'apprendre ces trois points [12] et de les pratiquer :

<u>Le premier</u> :

C'est qu'Allah nous a créé, nous a donné subsistance, et ne nous a pas abandonné à nous-même. [13]

---

(12) Ces trois points sont parmi les plus importants qui se rattachent au monothéisme et ses droits qui en découlent.

(13) Allah créa la création afin qu'ils L'adorent. Il ne les a donc pas créé sans but, ni vainement, ni par frivolité. Mais Il créa Sa création pour une importante affaire, une grande sagesse dans laquelle se trouve leur bonheur, leur salue, et c'est qu'ils adorent Allah uniquement, sans rien Lui associer.

Comme Allah le dit :

(Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils m'adorent.)

(Sourate 51 verset 56)

Et cette adoration, Allah la leur ordonna dans Sa parole :

(Ô vous les gens! Adorez votre Seigneur) (Sourate 2 verset 21)

Et dans Sa parole :

(Et ton Seigneur a décrété: «N'adorez que Lui…) (Sourate 17 verset 23)

Et dans Sa parole :

(Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé.) (Sourate 4 verset 36)

Et dans Sa parole :

(Donc Allah en Lui vouant un culte exclusif.) (Sourate 39 verset 2)

Et dans Sa parole :

(Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif) (Sourate 98 verset 5)

Et Il leur a ordonné de L'adorer dans beaucoup de versets, et Son adoration est Son monothéisme Jalla wa 'alâ et de Lui donner l'exclusivité de l'adoration et de l'invocation, de la peur, de l'espoir, de placer sa confiance en Lui, de l'amour, de la prière, du jeûne etc… Il est donc Celui qui mérite l'adoration Jalla wa 'alâ en dehors de tout autre.

Cela inclus le faite de pratiquer Ses commandements et de délaisser Ses interdictions. Tu accomplis donc les commandements qu'Allah et Son messager t'ont ordonnés, et tu abandonnes les interdictions qu'Allah et Son messager t'ont interdis, tout ceci est inclus dans l'adoration. Et ceci est l'islam, ceci est la religion, c'est la foi et c'est la guidée.

Tu ne pries donc qu'Allah, tu ne t'inclines que pour Lui, tu ne sacrifies que pour Lui, tu n'invoques que Lui, tu ne places ta confiance qu'en Lui, et bien d'autres adorations…

Cela dit, le fait de demander de l'aide à une personne présente qui est capable de t'aider sur ce que tu lui demandes, alors ceci n'est pas une adoration, comme Allah soubhânah le dit dans le récit de Moûssa :

(L'homme de son parti (son peuple) l'appela au secours contre son ennemi.)

(Sourate 28 verset 15)

Moûssa était certes capable de l'aider.

Mais le fait d'invoquer le mort, ou une personne absente qui n'entend pas ce que tu dis, ou l'invocation de la statue, ou du djinn, ou des arbres ou d'autres choses du genre, voilà le polythéisme des polythéistes.

Et c'est le grand polythéisme, au sujet duquel Allah dit :

(Certes l'association à Allah est vraiment une injustice énorme.)

(Sourate 31 verset 13)

Et Allah ta'âlâ a dit :

(Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain.) (Sourate 6 verset 88)

Et Allah soubhânah dit :

(Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés.

A part cela, Il pardonne à qui Il veut.) (Sourate 4 verset 116)

Et Allah soubhânah dit :

(En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé :

«Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine ; et tu seras très certainement du nombre des perdants.) (Sourate 39 verset 65)

En effet, Allah nous a créé et donné notre subsistance, et ne nous a pas abandonné à nous-même. Au contraire, Il nous ordonna de pratiquer Son monothéisme, de Lui obéir, et l'abandon de Sa désobéissance.

Au contraire, Il nous a envoyé un messager [14], quiconque lui obéit entre au paradis, et quiconque lui désobéit entre en enfer. [15]

L'indication de cela est la parole d'Allah :

(Nous vous avons envoyé un Messager pour être témoin contre vous, de même que Nous avions envoyé un Messager à Pharaon.

Pharaon désobéit alors au Messager.

Nous le saisîmes donc rudement.) (Sourate 73 verset 15 et 16)

Le deuxième [16] **:**

C'est qu'Allah n'accepte jamais qu'on Lui associe quoi que ce soit dans Son adoration, que ce soit un ange rapproché, ou un messager envoyé par Lui, cela est indiqué par la parole d'Allah :

(Les mosquées sont consacrées à Allah :

n'invoquez donc personne avec Allah.) (Sourate 72, verset 18)

---

(14) Et Il nous envoya un messager, il est Mouhammad ﷺ, Il nous l'envoya avec tout ce que nous avons cité précédemment, et Il descendit sur lui le Coran, afin que nous pratiquions ce qu'il contient comme guidée, avec droiture, et que nous pratiquions les ordres qui s'y trouvent, et que nous nous abstenions de ce qui s'y trouve comme interdictions, par le soin de Mouhammad, messager d'Allah ﷺ, le sceau des prophètes et des messagers.

Il est venu afin d'enseigner aux gens leur religion, il est donc le dernier des prophètes, leur imam et le meilleur d'entre eux.

(15) En effet, quiconque obéit à ce messager, et se conforme droitement à sa religion, alors il aura le paradis. Quant à celui qui désobéit à ce messager et s'oppose à sa religion, il aura le feu, comme Allah le dit :

(Nous vous avons envoyé un Messager pour être témoin contre vous)

Il est donc envoyé pour être témoin contre eux, ' alayhi salâtou wa salâm.

(Pharaon désobéit alors au Messager. Nous le saisîmes donc rudement.)

C'est-à-dire, Nous le saisîmes donc rudement (d'un rude châtiment) dans ce bas-monde en l'ensevelissant par mes eaux, et dans l'au-delà par le feu.

(16) En fait, ce deuxième point est la réalisation du premier, qui est que tu saches qu'Allah n'agrée pas qu'on Lui associe quoi que ce soit dans Son adoration, tout comme Il est Le Créateur, Celui qui donne la subsistance, qui donne la vie et la mort, Celui qui t'a créé et t'a donné les bienfaits.

Il n'agrée donc jamais soubhânah qu'on Lui associe quoi que ce soit de la création, ni un prophète envoyé, ni un ange rapproché ni autre… Car l'adoration est le droit d'Allah uniquement, comme le dit Allah :

(Et ton Seigneur a décrété: N'adorez que Lui…) (Sourate 17 verset 23)

Et comme Allah le dit :

(C'est Toi Seul que nous adorons, et c'est Toi Seul dont nous implorons le secours.) (Sourate 1 verset 5)

Car Lui associer est le plus grand des péchés.

L'ordre de l'exclusivité de l'adoration pour Allah uniquement, et l'interdiction d'adorer autre que Lui sont venus dans beaucoup de versets. Tu joins donc les deux commandements en ayant foi qu'Allah est le Créateur, le Pourvoyeur, Celui qui donne la vie et Celui qui donne la mort, tout en croyant qu'Il est le seul à mériter l'adoration soubhânah comme le sacrifice, la prière, le jeûne et autres formes d'adorations, comme Allah le dit :

(Et votre Divinité est une divinité unique) (Sourate 2 verset 163),

Et Allah ta'âlâ dit :

(N'invoquez donc personne avec Allah.)

Le troisième [17] :

C'est que quiconque obéit au messager, et pratique le monothéisme, il ne lui est pas permis de prendre pour allié quiconque s'oppose à Allah et à Son messager, même si c'était le plus proche de ses proches. Cela est indiqué par la parole d'Allah :

(Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu.

Il a prescrit la foi dans leurs cœurs et Il les a aidés de Son secours.

Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement.

Allah les agrée et ils L'agréent.

Ceux-là sont le parti d'Allah. Le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent.)

(Sourate 58, verset 22)

---

(17) Ceci est le troisième point, qui est des plus importantes obligations : que tout musulman et musulmane sache qu'il ne lui est pas autorisé d'être l'allié des polythéistes ni de les aimer. Toute personne qui obéit à Allah et à Son messager, et pratique le monothéisme d'Allah Jalla wa 'alâ lui implique de prendre les mécréants pour ennemis, et de les haïre pour Allah.

Et il ne lui est pas autorisé de les prendre comme alliés ni de les aimer, selon Sa parole d'Allah :

(Tu n'en trouveras pas, parmi les gens) (Sourate 58 verset 22)

C'est-à-dire « Tu n'en trouveras pas, Ô Mouhammad, de gens adeptes de foi sincère, qui prennent pour alliés celui qui s'oppose à Allah et Son messager. »

Et Allah ta'âlâ a dit :

(Ô les croyants! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétien, ils sont alliés les uns des autres.

Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs.

Allah ne guide certes pas les gens injustes.) (Sourate 5 verset 51)

Et Allah 'azza wa jalla a dit :

(Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Ibrâhîm et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple:

«Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah.

Nous vous renions.

Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul). (Sourate 61 verset 4)

L'inimitié et la haine envers les ennemis d'Allah sont impératives, tout comme aimer les croyants et les prendre pour alliés Ainsi, le croyant aime les alliés d'Allah, il s'entraide avec eux dans le bien, et il déteste et hait les ennemis d'Allah, les prenants pour ennemis, pour Allah. Et même s'il les prêche à Allah, et même s'il les accepte dans son pays, et prend d'eux la jizya, comme le détenteur d'autorité, car le messager d'Allah ﷺ, prit la jizya des juifs, des chrétiens et des majous (adorateurs du feu).

Et leur prendre la jizya est une aide aux musulmans, et non de l'amour envers eux. On leur prend la jizya lorsque ceux-ci ne se convertissent pas à l'islam, et ne sont pas combattus. Au contraire, on les accepte, tout en les détestant pour Allah, et sans les prendre pour alliés.

S'ils refusent l'islam et la jizya, alors on les combat selon la capacité. Et ceci est exclusivement réservé aux gens du livre et aux majous. Quant au reste des mécréants, on n'en accepte pas la jizya. Eux, on les combat s'ils refusent de se convertir à l'islam, comme les idolâtres, les communistes et autres genres de mécréants, si on en a la force, selon la parole d'Allah :

(Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah.) (Sourate 8 verset 39)

Et la parole d'Allah :

(Légers ou lourds, lancez-vous au combat, et luttez avec vos biens et vos personnes dans le sentier d'Allah. Cela est meilleur pour vous, si vous saviez.)

(Sourate 9 verset 41)

Et la parole d'Allah soubhânahou wa ta'âlâ :

(Après que les mois sacrés expirent, tuez les polythéistes où que vous les trouviez.

Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade.

Si ensuite ils se repentent, accomplissent la prière et acquittent la Zakāt, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.)

(Sourate 9 verset 5)

Et les versets dans ce sens son nombreux.

Et ce qu'Allah veut dire par cela soubhânah c'est : Si vous avez la force de les combattre. D'après la parole d'Allah 'azza wa jalla :

(Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité.)

(Sourate 2 verset 286)

Et Sa parole :

(Craignez Allah, donc autant que vous pouvez, écoutez, obéissez et faites largesses. Ce sera un bien pour vous.

Et quiconque a été protégé contre sa propre avidité... ceux-là sont ceux qui réussissent.) (Sourate 64 verset 16)

Car le messager d'Allah ﷺ ne combattit les polythéistes que lorsqu'il en eu la force.

Ensuite Allah dit à la fin du verset :

(Il a prescrit la foi dans leurs cœurs et Il les a aidés de Son secours.)

(Sourate 58, verset 22)

C'est-à-dire : Il les renforça d'une force venant de Lui.

Saches, qu'Allah t'oriente vers Son obéissance [18], que la religion d'Ibrâhim Al Hanifiya [19], est que tu adores Allah uniquement, en Lui vouant un culte exclusif.

Et c'est cela qu'Allah ordonna à tous les êtres humains, et les créa pour cela [20], comme Allah le dit :

(Et je n'ai créé les jinn et les hommes que pour qu'ils m'adorent.)

(Sourate 51, verset 56)

(Pour qu'ils m'adorent) signifie :

« qu'ils pratiquent le monothéisme envers Moi ». La plus grande chose qu'Allah ait ordonné est le monothéisme [21], et cela signifie :

N'adorer qu'Allah uniquement.

---

(18) L'auteur, qu'Allah lui fasse miséricorde dit : « **Saches, qu'Allah t'oriente vers Son obéissance** », il a lié l'enseignement avec l'invocation, qu'Allah lui fasse miséricorde.

(19) « **que la religion d'Ibrâhim Al Hanifiya** » c'est que tu adores Allah en Lui vouant le culte à Lui exclusivement. Allah dit à Son prophète à ce sujet :

(Puis Nous t'avons révélé: «Suis la religion d'Abraham qui était voué exclusivement à Allah et n'était point du nombre des polythéistes.)

(Sourate 16 verset 123)

En effet, Al Hanîfiya est la religion d'Ibrâhîm, elle englobe l'exclusivité du culte pour Allah et le fait de Le prendre pour allié, et l'abandon de l'association à Allah soubhânah. Le Hanif est celui qui s'oriente vers Allah et se détourne de tout autre, en Lui vouant exclusivement l'adoration, comme le firent Ibrâhîm et ses suiveurs, et comme tous les prophètes et leurs suiveurs.

(20) Il dit : « **Et c'est cela qu'Allah ordonna à tous les êtres humains, et les créa pour cela...** » En effet, Il leur ordonna le monothéisme et la pureté du culte. Il les créa afin qu'ils L'adorent, et leurs ordonna de l'adorer Lui seul dans leur prière, leur jeûne, leur invocation, leur peur, leur espoir, leur sacrifice, leur vœu et autre… Tous pour Allah uniquement, comme Allah le dit :

(Et ton Seigneur a décrété: «N'adorez que Lui…) (Sourate 17 verset 23)

Et comme Allah le dit :

(C'est Toi Seul que nous adorons, et c'est Toi Seul dont nous implorons le secours.) (Sourate 1 verset 5)

Et dans Sa parole :

(Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif.) (sourate 39 verset 2)

Et Il dit soubhânah :

(Ô vous les gens! Adorez votre Seigneur) (sourate 2 verset 21)

C'est pour cette adoration que les gens furent créés. Les djinns et les hommes furent créés pour elle, et c'est le monothéisme d'Allah, l'obéissance à Ses commandements et l'éloignement de Ses interdits.

Allah ta'âlâ a dit :

(Et je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils m'adorent.)

(Sourate 51, verset 56)

C'est-à-dire : Qu'ils pratiquent le monothéisme pour Moi dans leurs adorations, qu'ils Me la rendent à Moi exclusivement en pratiquant mes commandements et en abandonnant mes interdits. Et il y a d'autres versets dans ce sens.

(21) « **La plus grande chose qu'Allah ait ordonné est le monothéisme** » Et c'est de n'adorer qu'Allah uniquement, c'est Lui seul que tu vises dans l'adoration sans personne d'autre : tu n'adores donc pas de statue avec Lui, ni de prophète, ni d'ange, ni d'arbre ni pierre, ni de djinn ni quoi que ce soit.

Et la plus grande chose qu'Allah ait interdit est le polythéisme, c'est adorer autre chose que Lui avec Lui.[22]

L'indication de cela est la parole d'Allah :

(Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé.) (Sourate 4, verset 36)

Lorsqu'on te dit : « Quel sont les trois fondements [23] dont la connaissance est obligatoire pour tout être humain ? » Répond :

« L'homme doit connaître son Seigneur, sa religion et son prophète Mouhammad sallallahou 'alayhi wa sallam. »

---

(22) « Le polythéisme, c'est l'invocation d'autre qu'Allah avec Allah » Et Allah soubhânah a dit :

(Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain.) (Sourate 6 verset 88)

Et Allah soubhânah dit :

(En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé :

Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine ; et tu seras très certainement du nombre des perdants.) (Sourate 39 verset 65)

Et dans les deux recueilles de hadith authentiques (al Boukhârî et Mouslim), il est rapporté que le prophète ﷺ, fut questionné au sujet du plus grand des péchés ? Il répondit :

« C'est que tu donne à Allah un égal alors qu'Il t'a créé. » Ensuite, on lui dit :

« Et après cela ? » Il répondit :

« Que tu tues ton enfant, de peur qu'il ne mange avec toi. » On lui dit ensuite :

« Et ensuite ? » Il répondit :

« Que tu fornique avec la femme de ton voisin. »

Il nous montra donc ﷺ que le polythéisme est le plus grand des péchés, le plus grave et le plus dangereux.

Et dans un autre hadîth, il dit ﷺ :

« Ne vous informerai-je pas du plus grand des grands péchés ? » Nous dîmes :

« Si ! Ô messager d'Allah ! » Il dit **« Associer à Allah. »**

Le hadith est rapporté par al Boukhârî et Mouslim.

Donc, le monothéisme est de n'adorer qu'Allah uniquement. Et le polythéisme, c'est l'invocation d'autre qu'Allah avec Allah, en l'invoquant ou en le craignant ou en espérant en lui ou en lui sacrifiant ou en lui vouant un vœu ou autres genres d'adoration. Ceci est le grand polythéisme, que celui qui soit invoqué soit un prophète, un djinn, un arbre, une pierre ou autre…

C'est pour cela qu'Allah a dit :

(Adorez Allah et ne Lui associez aucune chose.) (Sourate 4 verset 36)

En effet, le mot « chose» ici est indéterminé, cela englobe donc toute chose.

Et Allah soubhânah dit :

(Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif) (sourate 98 verset 5)

Donc, la plus grande chose qu'Allah ai ordonnée est le monothéisme, qui est le fait de n'adorer qu'Allah uniquement. Et la plus grande chose qu'Allah ai interdite est d'associer à Allah 'azza wa jalla, comme nous l'avons dit précédemment. Ce pourquoi Allah soubhânah a beaucoup ordonné le monothéisme et interdit le polythéisme dans le Coran.

(23) Ces trois fondements englobent toute la religion : Qui est ton Seigneur ? Quelle est ta religion ? Qui est ton prophète ? Ces trois questions seront posées à l'homme dans sa tombe.

<u>Le premier fondement</u> : La connaissance de son Seigneur.

Lorsqu'on te dit[24] « Qui est ton Seigneur ? » Répond[25] :

« Mon Seigneur est Allah qui m'a éduqué, et éduqua tout l'univers par Ses bienfaits. Il est celui que j'adore, et je n'ai pas d'adoré autre que Lui.

Cela est indiqué[26] par la parole d'Allah :

(Louange à Allah, Seigneur des mondes.) (Sourate 1 verset 1)

Tout ce qui est autre qu'Allah est un monde[27], et moi, je suis un de ces mondes.[28] »

---

(24) Lorsque quelqu'un te demande : Qui est ton Seigneur ?

(25) Répond : « Mon Seigneur est Allah qui m'a éduqué, et éduqua tout l'univers par Ses bienfaits. Il est celui que j'adore, et je n'ai pas d'adoré autre que Lui. » Et c'est le Seigneur de tout. Comme Allah le dit :

(Louange à Allah, Seigneur des mondes.) (Sourate 1 verset 1)

Les mondes, c'est toute les créatures, toute sont comprises par le mot « monde », les djinns, les humains, les animaux, les montagnes, les arbres : chacun d'entre eux est un monde.

Allah ta'âlâ a dit :

(Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi «'istawā» sur le Trône.

Il couvre le jour de la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt.

(Il a créé) le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son commandement.

La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui.

Toute gloire à Allah, Seigneur de l'Univers!) (Sourate 7 verset 54)

Il est donc le Seigneur de tout, la Création est à Lui, le commandement est à Lui, et c'est Lui qui mérite d'être adoré. Ce pourquoi Allah dit :

(Ô vous les gens! Adorez votre Seigneur) (Sourate 2 verset 21)

Et Il est Celui que j'adore et je n'ai pas d'adoré autre que Lui.

(26) L'indication de cela est Sa parole ta'âlâ : **(Louange à Allah, Seigneur des mondes.)** C'est-à-dire : L'éloge, la louange est tout entière à Allah, et l'adoration fait partie de l'éloge et de la louange.

(27) Tout ce qui est autre qu'Allah est un monde, parmi les djinns, les humains, les animaux et les montagnes, tous sont des mondes.

(28) Et je suis un de ces mondes qu'Allah créa et fit exister, et lui ordonna de Lui obéir. Tous les mondes parmi les djinns et les hommes sont chargés et se doivent d'obéir à Allah et à Son messager, et à pratiquer Son monothéisme 'azza wa jalla et de la même manière, les anges se doivent d'adorer Allah uniquement. Ce pourquoi Allah dit au sujet des anges :

(…ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne.) (Sourate 66 verset 6)

Et Allah ta‘âlâ dit :

(Ils ne devancent pas Son Commandement et agissent selon Ses ordres.

Il sait ce qui est devant eux et ce qui derrière eux.

Et ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés [tout en étant] pénétrés de Sa crainte.)

(Sourate 21 verset 27et 28)

Si l'on te dit [29] « Comment as-tu connu ton Seigneur ? » Répond [30] :

« Par Ses signes et Ses créations, parmi Ses signes, il y a la nuit, le jour, le soleil et la lune. Parmi Ses créations il y a les sept cieux, les sept terres, ceux qui vivent dessus, et ceux qui sont entre. »

Cela est indiqué par la parole d'Allah :

(Parmi Ses signes, il y a la nuit et le jour, le soleil et la lune: ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez) (Sourate 41 verset 37) [31]

---

(29) Si l'on te dit, ô musulman : « Comment as-tu connu ton Seigneur que tu adores ? »

(30) Alors répond : « Je l'ai reconnu par Ses signes et Ses créations, c'est-à-dire par Ses nombreux signes et Ses immenses créations qui indiquent qu'Il est le Seigneur Immense, Le grand Créateur Savant de toute chose, et qu'Il mérite d'être adoré, et qu'Il est celui qui créé ce qu'Il veut, et qui donne et prive, qui fait le bien et qui nuit, et toute chose est entre Ses mains, soubhânahou wa ta‘âlâ.

Il est donc celui qui mérite que nous l'adorions et Lui obéissions, l'invoquions et l'appelions au secours, et le reste de nos actions et adorations ; car Allah nous a créés pour cela (l'adoration).

Allah ta‘âlâ dit :

(Et je n'ai créé les démons et les hommes que pour qu'ils m'adorent.)

Et cette adoration est de Lui pratiquer le monothéisme, de Lui obéir, de suivre Sa législation, donner la grande importance à Son commandement et à Son interdiction, par la parole et l'action.

(31) **(Parmi Ses signes, il y a la nuit et le jour, le soleil et la lune)** toutes ces choses indiquent qu'Il est le Seigneur des mondes et qu'Il est Le Grand Créateur Savant de toute chose. La nuit vient avec ses ténèbres, et le jour s'en va avec ses lumières. Ensuite, le jour revient et la nuit s'en va : et ce soleil se lève sur les gens dans tout ce bas-monde, et ils profitent de lui. Pareil pour la lune, et autres signes sublimes, comme la terre et ce qui s'y trouve comme montagnes, fleuves, mers, arbres, animaux, et ces cieux que les gens peuvent voir : tous ces signes indiquent Son immensité, et qu'Il est le Seigneur des mondes, et qu'Il est Le Grand Créateur Savant de toute chose et qu'Il est celui qui mérite l'adoration.

Ce pourquoi Il dit :

(Parmi Ses signes, il y a la nuit et le jour, le soleil et la lune :

ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez)

C'est-à-dire : N'adorez pas ces créatures, mais adorez Celui qui les a créé et fait exister, soubhânahou wa ta'âlâ, Il est alors celui qui mérite que l'adorateur s'humilie et soit humble devant Lui, qu'il obéisse à Ses ordres, et s'abstienne de Ses interdictions soubhânahou wa ta'âlâ, en exaltation de Son immensité et de Sa sainteté, par peur de Lui et par désir de ce qu'Il y a auprès de Lui.

Et la parole d'Allah :

(Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi «'istawā» sur le Trône.

Il couvre le jour de la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt.

(Il a créé) le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son commandement.

La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui.

Béni soit Allah, Seigneur de l'Univers!) (Sourate 7 verset 54)[(32)]

---

(32) Et Il dit soubhânah :

(Votre Seigneur, c'est Allah)

C'est-à-dire : Certes votre Seigneur, ô adorateur parmi les djinns et les humains, et Allah. Et **« Votre Seigneur »** signifie : votre Créateur, et Il est votre adoré vrai seul et sans qu'Il n'ai aucun associer.

(…qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi ('istawā) sur le Trône)

C'est-à-dire : Puis Il s'éleva au-dessus du trône, Il Est élevé au-dessus de lui (du trône), soubhânahou wa ta'âlâ. Et Sa science est en toute chose alors que Lui est au-dessus du trône, au-dessus de toutes les créatures.

Le trône est le toit des créatures et la plus élevée de toutes, et Allah est au-dessus de lui, Jalla wa 'alâ. Il s'est élevé au-dessus de lui d'une façon qui convient à Sa sublimité, aucune créature ne Lui ressemble dans Ses qualités. Allah a dit :

(Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui qui entend tout, qui voit tout.)

(Sourate 42 verset 11)

Et Allah dit :

(Et nul n'est égal à Lui) (Sourate 112 verset 4)

Sa parole :

(Il couvre le jour de la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt.)

C'est-à-dire qu'Il enveloppe celui-ci dans celle-là, et celle-là dans celui-ci.

(Qui poursuit celui-ci sans arrêt)

C'est-à-dire rapidement, et chacun d'eux se réclame l'un l'autre : lorsque celui-ci se termine, celle-là arrive, et c'est ainsi jusqu'à ce que l'heure vienne.

((Il a créé) le soleil, la lune)

C'est-à-dire : Il a créé le soleil, la lune et les étoiles, il les a assujettis à Son commandement, ils sont obéissants et soumis à Ses commandements, soubhânah.

Ensuite, Allah soubhânah dit :

(La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui.)

La création est donc à Lui, ainsi que le commandement, Il est le Grand Créateur, personne ne s'oppose à Son commandement universel, qui pénètre dans les gens.

Allah dit :

(Quand Il veut une chose, Son commandement consiste à dire: «Sois», et c'est.)

(Sourate 36 verset 82)

Et Allah dit :

(Et Notre ordre est une seule parole, il est prompt comme un clin d'œil.)

(Sourate 54 verset 50)

Il n'y a donc personne qui puisse réfuter le commandement universel qu'Allah a décrété.

Ce pourquoi Allah dit :

(La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui.

Béni soit Allah, Seigneur de l'Univers!)

(Béni soit) (tabârakallah) signifie : Celui qui a atteint le summum de la bénédiction, et c'est une description qui ne convient qu'à Allah, on ne dit donc pas à une créature : Béni sois-tu (tabârakta) ô untel ! Cela ne se fait pas. C'est vraiment exclusivement pour Allah, comme Allah le dit :

(Béni soit celui dans la main de qui est la royauté) (Sourate 67 verset 1)

Mais pour les créatures, on dit : « Qu'Allah bénisse untel » ou bien « Untel a reçu la bénédiction ! » Mais l'expression « Béni sois-tu » ne convient qu'à Allah uniquement.

Le Seigneur est celui qu'on adore [(33)], cela est indiqué par la parole d'Allah :

(Ô vous les gens! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous à la piété.

C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit ; qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela).)

(Sourate 2 verset 21 et 22) [(34)]

---

(33) Et le Seigneur est celui qu'on adore. Et les mondes sont toutes les créatures, incluant les djinns, les humains, le ciel et la terre. Il est leur Seigneur soubhânahou wa ta'âlâ, le Seigneur du tout, le Créateur de toute chose 'azza wa jalla.

(34) Allah ta'âlâ a dit :

(Ô vous les gens! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous à la piété.)

Il créa tous ceux d'avant nous, et tous ceux d'après nous : Depuis Âdam ceux qui l'ont précédé, et ceux qui viennent après lui.

Ensuite Allah soubhânah dit :

(C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit)

Allah fit de la terre un lit, une surface plate pour eux, ils y vivent, ils y construisent, ils y dorment et ils y marchent. Et Il l'encra par des montagnes.

Ensuite, Il dit : **(et le ciel pour toit)** Il en fit une construction, un toit protégé, mais ils se détournent de Ses signes. Et Il embellit le ciel d'étoiles, du soleil et de la lune.

(…qui précipite la pluie du ciel) C'est-à-dire : des nuages.

(Et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir) de genres de subsistance en tout lieu, et Allah fait revivre la terre après qu'elle soit morte.

Ensuite Allah ta'âlâ dit :

(ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela).

C'est-à-dire : ne Lui donnez pas d'égaux, de semblables que vous adorez avec Lui, que ce soit une statue, un djinn, un ange ou autre.

En effet, l'adoration est le droit d'Allah seul, Il n'a pas de rival, ni de semblable ni de comparable. Il est au contraire la vraie divinité. Et les polythéistes Lui donnaient des semblables et des comparables parmi les statues, les djinns et les anges qu'ils adoraient en dehors d'Allah : Ils leur demandaient secours. Allah les blâma donc pour cela et leur démontra que ces créatures n'ont pas droit à l'adoration et n'ont aucun pouvoir sur quoi que ce soit tant qu'Allah ne le permet pas et ne le décrète pas.

L'imam Ibnou Kathîr [(35)], qu'Allah lui fasse miséricorde, dit :

« Le Créateur de toutes ces choses est Celui à qui l'adoration revient de droit. »

Quant aux genres d'adoration qu'Allah ordonna [(36)], comme l'islam, la foi, la perfection (l'ihsan), et en fait partie l'invocation, la peur, l'espoir, placer sa confiance, l'amour, l'appréhension, l'humilité, la crainte, le repentir, la demande d'aide, la demande de protection, l'appel au secoure, le sacrifice, le vœu [(37)], et autre que cela comme genre d'adoration qu'Allah ordonna, toutes pour Allah ta'âlâ.

---

(35) Al Hâfidh Ibnou Kathîr qu'Allah lui fasse miséricorde dit dans son explication du Coran : **« Le Créateur de toutes ces choses »** du ciel, de la terre, des fruits, des arbres, de la pluie et autre… **Est celui à qui l'adoration revient de droit**, ta'âlâ, qui mérite d'être obéit, car il est le Seigneur et Créateur de toute chose. Comme Allah le dit :

(Et votre Divinité est une divinité unique.

Pas de divinité à part Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.)

(Sourate 2 verset 163)

(36) Il y a plusieurs sortes d'adoration : Il y a l'islam et ses piliers. En effet, tout ce qu'Allah a ordonné comme actes islamiques est une adoration, comme la prière, le jeûne et autre… Et également : la foi et ses actes intérieurs, comme la foi en Allah, Ses anges, Ses livres, Ses prophètes, au jour du jugement, et la foi au destin, qu'il soit bon ou mauvais. Et aussi la peur, l'amour, l'espoir etc…

Tout ce qui se rattache au cœur fait partie de l'adoration, c'est même la plus haute et la plus grande sorte d'adoration.

L'obligation pour toute personne responsable et de purifier l'adoration à Allah uniquement. Tu n'invoques donc pas les prophètes avec Allah, ni les saints ni les statues ni les arbres ni les pierres, car l'adoration et le droit d'Allah uniquement. Allah ta'âlâ a dit :

(Les mosquées sont consacrées à Allah :

n'invoquez donc personne avec Allah.)

Et Allah dit :

(C'est Toi Seul que nous adorons, et c'est Toi Seul dont nous implorons le secours.)

Et Allah dit :

(Et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut te profiter ni te nuire.

Et si tu le fais, tu seras alors du nombre des injustes) (Sourate 10 verset 106)

Et Allah dit :

(Et quiconque invoque avec Allah une autre divinité, sans avoir la preuve évidente de son existence, aura à en rendre compte à son Seigneur.

En vérité, les mécréants ne réussiront pas.) (Sourate 23 verset 117)

Et Allah ‘azza wa jalla dit :

(Tel est Allah, votre Seigneur : à Lui appartient la royauté, tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d’un noyau de datte.

14. Si vous les invoquez, ils n’entendent pas votre invocation ; et même s’ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre.

Et le jour du Jugement ils vont nier votre association.

Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé.)

(Sourate 35 versets 13 et 14)

Allah nomma leur invocation « association. »

L’obligation pour tous les responsables est de purifier l’adoration à Allah uniquement en espérant, en ayant peur, en implorant l’aide ou le secours, en sacrifiant, en faisant vœu, par crainte d’Allah, en priant, en jeûnant, etc… Tout cela pour Allah uniquement.

Quiconque essaie de se rapprocher d’un autre qu’Allah comme un saint, une statue, un arbre ou une pierre en l’invoquant ou en lui sacrifiant, ou en lui faisant vœu ou en le priant, ou en jeûnant pour lui ou autres choses du genre, alors c’est un polythéiste mécréant, il a associé à Allah et a adoré autre que Lui avec Lui, comme le faisaient les premiers polythéistes parmi les adorateurs de tombes, les adorateurs d’arbres, de pierres et de statues.

Ce pourquoi Allah ‘azza wa jalla dit :

(Mais s’ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu’ils auraient fait eût certainement été vain.) (Sourate 6 verset 88)

Et Allah ta‘âlâ a dit :

(Quiconque associe à Allah (d’autres divinités,) Allah lui interdit le Paradis ; et son refuge sera le Feu.

Et pour les injustes, pas de secoureurs!)

(Sourate 5 verset 72)

Et Allah soubhânahou wa ta‘âlâ a dit :

(En effet, il t’a été révélé, ainsi qu’à ceux qui t’ont précédé :

«Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine ; et tu seras très certainement du nombre des perdants.

Tout au contraire, adore Allah seul et sois du nombre des reconnaissants)

(Sourate 39 verset 65-66)

(37) Il est obligatoire que toutes ces adorations soient exclusivement pour Allah. Quiconque voue une de ces adorations à autre qu'Allah comme une statue, un arbre, une pierre ou une tombe alors il associe à Allah.

Cela est indiqué par la parole d'Allah :

(Les mosquées sont consacrées à Allah: n'invoquez donc personne avec Allah.)

(Sourate 72, verset 18)

Quiconque dévie une de ces choses pour un autre qu'Allah est un polythéiste mécréant, comme l'indique la parole d'Allah :

(Et quiconque invoque avec Allah une autre divinité, sans avoir la preuve évidente de son existence, aura à en rendre compte à son Seigneur.

En vérité, les mécréants ne réussiront pas.) (Sourate 23 verset 117.) [38]

Et dans le hadith :

« L'invocation est le cerveau de l'adoration. » [39]

Et l'indication de cela est la parole d'Allah :

(Et votre Seigneur dit: Invoquez-moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés)

(sourate 40 verset 60)

---

(38) D'après la parole d'Allah ta'âlâ :

(Et quiconque invoque avec Allah une autre divinité, sans avoir la preuve évidente de son existence, aura à en rendre compte à son Seigneur.

En vérité, les mécréants ne réussiront pas.) (Sourate 23 verset 117)

Et d'après les autres précédents versets, et ceci est une indication de tout ce que nous avons dit précédemment.

(39) Dans le Hadith :

«L'invocation est le cerveau de l'adoration». (Rapporté par At-tirmidhî, hadith considéré faible par Cheykh al Albânî)

Et dans une autre version :

«L'invocation, c'est l'adoration.» (Hadith authentique, rapporté par l'imam Ahmad)

Et Allah soubhânah a dit :

(Et votre Seigneur dit : «Invoquez-Moi, Je vous répondrai.

Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés)

Allah nomma l'invocation ici par adoration, lorsqu'il dit :

(Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer) c'est-à-dire : de M'invoquer.

L'invocation, c'est une humilité envers Allah en l'invoquant, en Lui demandant la réussite, et Lui demandant la subsistance, tout ceci est adoration. Lorsque quelqu'un la voue à une statue, ou arbre, une pierre ou un mort, il devient idolâtre, associant à Allah 'azza wa jalla. Il est obligatoire de prendre garde au polythéisme, petit ou grand, et que l'adoration soit uniquement pour Allah.

Cependant, demander quelque chose à une personne vivante, présente et capable, et lui demander du secours dans une chose qui lui est possible, dans ce cas il n'y a pas de mal et cela n'est pas considéré comme du polythéisme. Si tu dis à ton frère par exemple : « Ô 'Abdallah ! Aides-moi à couper cet arbre, ou à creuser ce puits ! » Il n'y a pas de mal à cela, comme Allah le dit dans le récit de Moûsâ :

(L'homme de son parti l'appela au secours contre son ennemi.)

(Sourate 28 verset 15)

L'israélien lui demanda de le secourir contre le copte, car Moûsâ était capable de le secourir, il parle et entend.

Mais s'il s'en remet à la créature dans une chose où nul n'a de pouvoir en dehors d'Allah, ou qu'il croit que l'invoquer lui serait profitable, ou qu'il peut lui nuire sans avoir recours à des moyens matériels, alors c'est du polythéisme et ce que l'invoqué soit présent, absent, vivant ou mort.

Et comme le dit Allah ta'âlâ à leur sujet, qu'ils disent :

(Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah.) (Sourate 10 verset 18)

Ils pensent donc qu'ils peuvent, en les adorant, obtenir leur intercession auprès d'Allah afin que s'exaucent leurs souhaits et qu'ils les rapprochent d'Allah, comme Allah le dit :

(Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah)

(sourate 39 verset 3)

Et cela est dû à leur ignorance et leur égarement au sujet de l'intercesseur et l'intercédé.

Et toute l'intercession appartient à Allah, c'est Lui qui dispose de Ses adorateurs comme Il le désire, Il n'autorise l'intercession qu'à ceux dont Il a agréé les actes. Et personne n'intercède auprès de Lui tant qu'Il ne l'a pas permis. Allah dit :

(Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission?) (sourate 2 verset 255)

Et Allah ta'âlâ dit :

(Et ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés) (sourate 21 verset 28)

L'intercession ne se fait donc qu'après que l'intercesseur y est autorisé (autorisé par Allah), et qu'elle soit agréée pour celui en faveur de qui on l'intercède. Et Allah soubhânah n'agréé l'intercession que pour les monothéistes.

C'est ce qui est authentifié du prophète ﷺ, qu'il a dit lorsqu'on lui demanda :

« Qui seront les gens les plus heureux de jouir de ton intercession Ô messager d'Allah ? » Il répondit

« Celui qui a dit « il n'y a de divinité qu'Allah » uniquement pour Allah, avec sincérité de son cœur. » Rapporté par al Boukhârî dans son « Sahîh. »

L'intercession ne se fait donc que pour celui dont les paroles et les actes sont agréés, parmi les monothéistes et les gens de la foi.

Et l'indication de la peur [40] est la parole d'Allah :

(C'est le Diable qui vous fait peur de ses adhérents.

N'ayez donc pas peur d'eux.

Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants.) **(Sourate 3 verset 175)**

Et l'espoir [41] est indiqué par la parole d'Allah :

(Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur)

(Sourate 18 verset 110)

---

(40) Et parmi ces formes (d'adoration) : La peur : Et elle est de trois sortes :

La première : La peur secrète, cette peur est exclusivement pour Allah, car Il est tout puissant sur toute chose, c'est Lui que l'on craint et de qui on a peur. Comme Allah le dit :

(N'ayez donc pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants.)

Et Allah dit :

(Ne peupleront les mosquées d'Allah que ceux qui croient en Allah et au Jour dernier, accomplissent la prière, acquittent la Zakāt et ne craignent qu'Allah.)

(Sourate 9 verset 18)

Et Allah dit :

(Ne craignez donc pas les gens, mais craignez-Moi.)

(Sourate 5 verset 44)

La peur et la crainte d'Allah sont obligatoire, car c'est Lui qui change et retourne les cœurs, Il est puissant sur toute chose, Il est celui qui fait le bien et qui nuit, qui donne et qui prive, il est donc obligatoire d'avoir exclusivement peur de Lui, et qu'Il soit le Seul à être craint de cette manière dans toutes les affaires.

Cela dit, la peur secrète ne doit être vouée qu'à Allah exclusivement. Cette peur secrète, c'est le fait que l'homme prenne peur d'une force particulière et cachée, immatériel. Ce pourquoi les adorateurs de tombes croient que certaines personnes on le pouvoir de changer la création avec Allah ‘azza wa jalla, ils croient également cela de leurs statues, des djinns etc… Et ceci est du grand polythéisme.

Ils croient aussi que ces gens ont le pouvoir de donner, de priver, d'égarer les cœurs, de faire mourir les gens sans avoir recours à des moyens matériels.

La deuxième : La peur causée par des choses matériels, comme Allah ta‘âlâ le dit le dit dans le récit de la bataille d'Ouhoud, lorsque l'on dit au prophète ﷺ :

«Certes, les polythéistes se sont rassemblés contre vous, ils vont bientôt revenir chez vous.» Allah descendit alors le verset :

(C'est le Diable qui vous fait peur de ses adhérents. N'ayez donc pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants.) (Sourate 3 verset 170)

En effet, Satan fait peur de ses alliés, il les fait paraître puissants dans le cœur des gens, afin qu'ils en aient peur... Allah dit donc :

(N'ayez donc pas peur d'eux) mais au contraire : remettez-vous en à Moi, et préparez vous contre eux, et ne vous faites pas de souci pour eux, comme le dit Allah :

(Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre, et d'autres encore que vous ne connaissez pas en dehors de ceux-ci mais qu'Allah connaît.)

(Sourate 8 verset 60)

Il n'y a pas de mal à cette peur due à quelque chose de matériel. Par contre, la peur secrète dans le cœur, c'est celle-là qui est interdite. Mais la peur due à une chose matérielle, comme par exemple avoir peur du cambrioleur, du voleur, ou de l'ennemi, il est impératif de préparer le nécessaire comme arme pour s'en protéger, ce pourquoi Allah dit :

(Ô les croyants! Prenez vos précautions) (sourate 4 verset 71)

Et dans le récit de Moûsâ, lorsqu'il sortit de l'Égypte par peur de Pharaon et de son peuple, Allah dit :

(Il sortit de là, craintif, regardant autour de lui.) (Sourate 28 verset 21)

Cette peur là est une peur de quelque chose de matériel, il n'y a pas de mal dedans. Mais il n'est pas permis que la peur de l'ennemi empêche de le combattre et de secourir la vérité. Plutôt, cette peur doit pousser à se préparer contre les ennemis et à prendre garde.

La troisième : La peur naturelle, qui est innée chez l'être humain. Il n'y a pas de mal dans cela, comme avoir peur du serpent, du scorpion ou des bêtes féroces par exemple. Alors l'homme s'en éloigne, ou bien le tue ; et il s'éloigne des lieux où se trouvent les animaux dangereux, afin qu'ils ne lui nuisent pas.

Cette peur là est inévitable, car Allah a créé l'homme ainsi : il a peur de ce qui lui nuit, afin qu'il soit prudent. Il craint le froid, alors il met des vêtements épais, il craint la faim alors il mange, il craint la soif alors il boit… Ce sont des choses naturelles dans lesquelles il n'y a aucun mal.

(41) L'espoir est aussi une adoration d'Allah : il espère en Allah et pense du bien de Lui, comme Allah le dit :

(Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur)

(Sourate 18 verset 110)

Le fait de Le désirer et d'espérer ce qu'Il y a auprès de Lui est une adoration envers Lui soubhânahou wa ta'âlâ. Allah ta'âlâ dit :

(Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par amour et par crainte. Et ils étaient humbles devant Nous par amour)

C'est-à-dire par espoir, et « par crainte » signifie : par peur, ce sont deux adorations.

Et l'homme se doit de penser du bien de son Seigneur, et qu'il accomplisse les démarches légales de l'islam, et qu'il ait bon soupçon tout en faisant les démarches, alors la chose lui reviendra avec le bien, la miséricorde, l'entrée au paradis, et le pardon des péchés.

Et placer sa confiance [42] est indiquée par la parole d'Allah :

(Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance, si vous êtes croyants)

(Sourate 5 verset 23)

Et Allah dit :

(Et quiconque place sa confiance en Allah, Il [Allah] lui suffit) (Sourate 65 verset 3)

Et l'amour, la crainte et l'humilité [43] sont indiqués par la parole d'Allah :

(Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par amour et par crainte.

Et ils étaient humbles devant Nous.) (Sourate 21 verset 90)

Et la l'appréhension [44] est indiquée par la parole d'Allah :

(N'ayez pas d'appréhension pour eux; mais craignez-Moi pour que Je parachève Mon bienfait à votre égard, et que vous soyez bien guidés!)

(Sourate 2 verset 150)

---

(42) Placer sa confiance est également une adoration. Cela signifie : S'en remettre à Allah, se fier à Lui dans toute affaire, tout en prenant des démarches. Il se fie à Allah en cas de sécurité comme en cas d'insécurité, dans la quiétude et dans les temps de troubles, pour la réalisation de la subsistance, pour entrer au paradis, pour être sauvé du feu, tout en prenant les démarches légales de l'islam qui mènent à la réalisation de cela.

Allah dit :

(Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance, si vous êtes croyants)

(Sourate 5 verset 23)

Et Allah dit :

(Et quiconque place sa confiance en Allah, Il [Allah] lui suffit)

(sourate 65 verset 3)

(43) L'amour, la crainte et l'humilité pour Allah, tous ceux-ci sont également des adorations. Allah ta'âlâ dit au sujet des prophètes et des pieux : (Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par amour et par crainte. Et ils étaient humbles devant Nous.) C'est a dire : effrayés, ils craignent Allah, ils s'avaient de l'humilité pour sa grandeur, c'est-à-dire humiliés.

(44) Note d'assounnah.com : L'annotation précédente est valable pour ce point aussi.

Et le repentir [45] est indiqué par la parole d'Allah :

(Et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui)

(Sourate 39 verset 54)

Et la demande d'aide [46] est indiquée par la parole d'Allah

(C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons aide.) (Sourate 1 verset 5)

Et dans le Hadîth : « Lorsque tu demandes de l'aide, demandes la à Allah ».

Et la demande de protection [47] est indiquée par la parole d'Allah :

(Dis : «Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante)

(Sourate 113 verset 1)

Et la parole d'Allah :

(Dis : «Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes.)

(Sourate 114 verset 1)

---

(45) Le repentir est également une adoration, Allah ta'âlâ dit :

(Et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui.)

(Sourate 39 verset 54)

Le repentir signifie. Revenir à Allah, se repentir à Lui et la droiture, dans Son obéissance. Ceci est une adoration d'Allah, il est obligatoire aux hommes de se repentir à Allah, de revenir à Lui, et qu'ils soient droits dans son obéissance.

(46) La demande d'aide est également une adoration, comme Allah le dit :

(C'est Toi Seul que nous adorons, et c'est Toi Seul dont nous implorons le secours.)

(Sourate 1 verset 4)

Et dans le hadîth :

« Lorsque tu demandes de l'aide, demandes la à Allah. »

(Hadith rapporté par Ahmad et at Tirmidhî)

En effet, l'homme demande l'aide de son Seigneur, tu dis donc : « Ô Allah aide-moi à t'évoquer et à t'être reconnaissant, Ô Allah aide-moi à t'obéir, ô Allah aide-moi dans toute bonne chose » etc… Tu demandes à Allah de t'aider dans toute affaire importante.

(47) Demander la protection est également une adoration, tu demandes à Allah de te protéger du mal, tu te refuges auprès de Lui. Allah dit :

(Dis : «Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante)

(Sourate 113 verset 1)

Et Allah dit :

(Dis : «Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes)

(Sourate 114 verset 1).

Demander la protection d'Allah contre Satan, et contre tout ce qui pourrait faire mal, contre tout ennemi, c'est une chose qui est ordonnée comme Allah le dit :

(Et si jamais le Diable t'incite à faire le mal, cherche refuge auprès d'Allah.

Car Il entend, et sait tout.) (Sourate 7 verset 200)

Et l'appel au secours [48] est indiqué par la parole d'Allah :

((Et rappelez-vous) le moment où vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il vous exauça aussitôt) (Sourate 8 verset 9)

Et le sacrifice [49] est indiqué par la parole d'Allah :

(Dis : En vérité, ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers.

A Lui nul associé!

Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre.)

(Sourate 6 verset 163-164)

Et dans la sounnah :

« La malédiction d'Allah sur celui qui sacrifie pour un autre qu'Allah. »

Et le vœu [50] est indiqué par la parole d'Allah :

(Ils accomplissent leurs vœux et ils redoutent un jour dont le mal s'étendra partout.) (Sourate 76 verset 7)

---

(48) Appeler au secours est une adoration, tu appels Allah au secours lorsque les ennemis sont rudes, ou tu Lui demandes que la pluie bénie tombe, ou de dissiper le mal. Comme Allah le dit :

((Et rappelez-vous) le moment où vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il vous exauça aussitôt.) (Sourate 8 verset 9)

(49) Le sacrifice est une adoration, Allah ta'âlâ a dit :

(En vérité, ma prière, mes actes de dévotion) c'est-à-dire : mes sacrifices, (ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers.) (Sourate 6 versets 163 et 164)

(50) Le vœu est également une adoration, Allah dit :

(Ils accomplissent leurs vœux) et Allah ta'âlâ dit :

(Quelles que soient les dépenses que vous avez faites, ou le vœu que vous avez voué, Allah le sait.) (Sourate 2 verset 270)

Et le prophète ﷺ a dit :

« Quiconque fait vœu d'obéir à Allah qu'il Lui obéisse, et quiconque fait vœu de désobéir à Allah, qu'il ne Lui désobéisse pas. »

(Hadith rapporté par Al Boukhârî)

Donc, le vœu est une adoration et une obéissance à Allah, donc lorsque l'homme en fait un (vœu), il se doit de l'accomplir. Et le vœu est détestable, car il impose une peine et une difficulté. Ce pourquoi le prophète ﷺ l'a interdit et dit :

« Vraiment, le vœu n'amène pas de bien. »

(Hadith rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

Cela dit, s'il fait vœu d'obéissance alors il se doit de l'accomplir, d'après la parole du messager ﷺ qui dit :

« Quiconque fait vœu d'obéir à Allah qu'il Lui obéisse. »

S'il fait vœu de prière, de jeûne ou autre, il se doit de l'accomplir d'après ce que l'on a cité précédemment.

Le deuxième fondement :

La connaissance de la religion de l'islam, sur base d'indications. [51]

---

(51) **Ceci est le deuxième fondement :** La religion de l'islam.

Elle est de cinq degrés, comme nous le démontre le messager ﷺ.

Le premier degré est l'islam, qui signifie : La pureté du culte à Allah uniquement.

C'est-à-dire : La soumission à Allah en l'adorant, en Lui faisant exclusivité dans cela, en dehors de tout autre que Lui, et se désavouer du polythéisme et de ses adeptes.

Lorsque l'homme pratique cela, il s'est soumit, c'est-à-dire : il s'est dévoué et humilié, il est humble devant Allah uniquement, en l'adorant en dehors de tout autre que Lui, et s'est désavoué du polythéisme et de ses adeptes.

Allah ta'âlâ a dit :

(quiconque mécroit au tâghoût tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide) (sourate 2 verset 256)

La mécréance envers le tâghoût signifie : Se désavouer du polythéisme et de ses adeptes, blâmer cela et avoir la conviction de sa fausseté.

Et il y a le degré de la foi, et le degré de la perfection (ihsân), tous sont inclus par la religion l'islam, religion qu'Allah a légiféré pour Ses adorateurs, et pour laquelle il envoya tous les messagers. Le degré de l'islam englobe les actes apparents.

Et c'est la soumission à Allah par la pratique du monothéiste, se dévouer à Lui en Lui obéissant, se désavouer du polythéisme et de ses adeptes.

Et il est de trois degrés : L'islam, la foi, et la perfection (ihsan), et chacun de ces degrés est composé de piliers.

Quant-aux piliers de l'islam, ils sont au nombre de cinq [52] :

Attester qu'il n'y a de divinité qu'Allah, et que Mouhammad est Son messager

---

(52) Et ses piliers sont au nombre de cinq : Attester qu'il n'y a de divinité qu'Allah, et que Mouhammad est Son messager, pratiquer la prière, donner la zakât, jeûner le mois de Ramadan, et le pèlerinage à la maison sacré d'Allah pour quiconque en est capable.

C'est ainsi que l'affirma le prophète ﷺ dans sa parole :

« L'islam est fondé sur cinq : Attester qu'il n'y a de divinité qu'Allah, accomplire la prière, donner la Zakât, jeûner le mois de Ramadan, et faire le pèlerinage de la maison. » (Hadith rapporté par al Boukhârî et Mouslim)

Le premier pilier de l'islam est donc : attester qu'il n'y a de divinité qu'Allah. C'est par elle que l'homme entre dans l'islam : il atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah, c'est-à-dire : nul ne mérite d'être adoré en vérité si ce n'est Allah. Elle contient une négation et une affirmation : « Il n'y a de divinité » est une négation, et « si ce n'est Allah » est une affirmation. Allah ta'âlâ a dit :

(C'est Toi Seul que nous adorons, et c'est Toi Seul dont nous implorons secours.) (Sourate 1 verset 4)

Et Allah dit :

(Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la prière et d'acquitter la Zakāt.

Et voilà la religion de droiture.)

(Sourate 98 verset 5)

Et Allah ta'âlâ a dit :

(C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux ; c'est Allah qui est le Sublime, le Grand.) (Sourate 22 verset 62)

Quand a cette parole sans les actions, elle ne profite aucunement, comme le cas de celui qui dit « il n'y a de divinité qu'Allah » mais qui n'adore pas exclusivement Allah, dans ce cas, son attestation ne lui profite pas. Comme les hypocrites par exemple, ils disent l'attestation mais n'y croient pas, ils sont donc au plus bas niveau de l'enfer.

Celui donc qui dit : « Il n'y a de divinité qu'Allah » tout en adorant les tombes et les statues, cela ne lui profite pas. Au contraire, elle ne vaut rien.

La deuxième attestation est : « Mouhammad est le messager d'Allah.» Cette attestation est indiquée par la parole d'Allah :

(Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous) (sourate 9 verset 128)

C'est-à-dire : vous connaissez Mouhammad 'alayhi sallât wa sallâm car il vient de chez vous, et fait partie des plus honorables de votre tribu des banî hâchim. (…auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez) C'est-à-dire : ce qui vous peine lui peine aussi. (…qui est plein de sollicitude) C'est-à-dire très désireux de votre guidée, et de vous sauver du feu. Et Allah a dit :

(Mouhammad est le Messager d'Allah.) (Sourate 48 verset 29)

Après avoir attesté cela, l'homme se doit de lui obéir dans ce qu'il lui ordonne, et de croire à ce qui nous informe, s'écarter de ce qu'il a interdit et réprime, et qu'Allah ne soit adoré que d'après ce qu'il a légiféré.

Ces quatre points sont impératifs :

- Lui obéir dans tous ce qu'il a ordonné, comme la prière, la zakât et bien d'autres choses.
- Le croire dans tout ce qu'il à informé au sujet de l'au-delà, du paradis, de l'enfer et bien d'autres choses.
- S'écarter de ce qu'il a interdit et réprimé, comme la fornication, l'usure, et le reste de ce qu'Allah et Son messager ont interdit.
- Qu'Allah ne soit adoré que d'après ce qu'il a légiféré. Donc il n'innove pas dans la religion ce qu'Allah n'a pas légiféré, selon la parole du prophète ﷺ :

  « Quiconque pratique un acte que nous n'avons pas ordonné, il est rejeté. » (Hadith rapporté par Mouslim) Et dans une version :

  « Quiconque invente dans notre religion ce qui n'en fait pas partie, cela est rejeté. » (Hadith rapporté par al Boukhâri et Mouslim.) C'est-à-dire qu'elle se retourne contre lui.

Pratiquer la prière, donner la zakât [53], jeûner le mois de Ramadan [54], et effectuer le pèlerinage à la maison sacrée d'Allah. [55]

Le témoignage qu'il n'y a de divinité qu'Allah est indiqué par Sa parole :

(Allah atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage!) (Sourate 3 verset 18) [56]

---

(53) La prière, la zakât et l'explication du monothéisme sont indiqués par la parole d'Allah :

(Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la prière et d'acquitter la Zakāt.

Et voilà la religion de droiture.)

Et Allah dit :

(Mais s'ils se repentent, accomplissent la prière et acquittent la Zakāt, ils deviendront vos frères en religion.) (Sourate 9 verset 11)

Et Allah dit :

(Si ensuite ils se repentent, accomplissent la prière et acquittent la Zakāt, alors laissez-leur la voie libre.) (Sourate 9 verset 5)

(54) L'indication du jeûne est la parole d'Allah ta'âlâ :

(Ô les croyants! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété) jusqu'au verset : **(le mois de Ramadān)** (sourate 2 verset 183-185)

C'est-à-dire : Le jeûne vous est obligatoire chaque année pendant le mois de Ramadan.

(55) Le pèlerinage est indiqué par la parole d'Allah ta'âlâ :

(Là sont des signes évidents, parmi lesquels l'endroit où Ibrâhîm s'est tenu debout; et quiconque y entre est en sécurité.

Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison.

Et quiconque ne croit pas... Allah Se passe largement des mondes)

(sourate 3 verset 97)

Et le pèlerinage se fait une foi dans la vie, selon la parole du prophète ﷺ :

« Le pèlerinage se fait une foi, quant-à celui qui veut le faire plus, ce n'est que des surérogatoires (en plus). »

(Hadith rapporté par Abou Dâwoud et an Nassâ i et Ibnou Mâja)

(56) Le contenu de cette page et de la suivante a déjà été développée précédemment.

Et sa signification est « Nul ne mérite d'être adoré en toute vérité sauf Allah » :

« Il n'y a de divinité » nie tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, et « Si ce n'est Allah » affirme l'adoration pour Allah, Lui seul, sans associé dans son adoration, tout comme Il n'a aucun associé dans Sa royauté.

L'explication qui élucide clairement cela est la parole d'Allah :

(Et lorsque Ibrâhîm dit à son père et à son peuple :

(« Je désavoue totalement ce que vous adorez. À l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera ».

28. Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi sa descendance.

Peut-être reviendront-ils ?) (Sourate 43)

Et Sa parole :

(Dis : « Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous :

que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah ».

Puis, s'ils tournent le dos, dites :

Soyez témoins que nous, nous sommes soumis.)

(Sourate 3 verset 64)

Quant à l'indication sur le témoignage que Mouhammad est le messager d'Allah, c'est la parole d'Allah :

(Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants.) (Sourate 9 verset 168)

Quant à la signification du témoignage que Mouhammad est le messager d'Allah, c'est :

Lui obéir dans ce qu'il ordonne, croire en ce qu'il informe, s'écarter de ce qu'il interdit et réprime, et qu'Allah ne soit adoré que d'après ce qu'il a légiféré. Quant à l'indication de la prière, de la zakât, et l'explication du monothéisme, c'est la parole d'Allah :

(Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la salāt et d'acquitter la Zakāt. Et voilà la religion de droiture.) (Sourate 96, verset 5)

Quant à l'indication du jeûne, c'est la parole d'Allah :

(Ô les croyants! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété) (sourate 2 verset 183)

Et l'indication du pèlerinage est la parole d'Allah :

(Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison. Et quiconque ne croit pas... Allah Se passe largement des mondes) (sourate 3, verset 97)

<u>Le deuxième degré</u> : La foi. [57]

---

(57) La foi est ce qui se rattache au cœur, de croire véridiquement en Allah, et qu'Il est le Seigneur des mondes, et qu'Il est Celui qui mérite l'adoration, croire avec véracité aux anges, aux livres et aux prophètes, en la résurrection après la mort, au paradis et à l'enfer, au destin qu'il soit bon ou mauvais. Tout ceci se rattache au cœur, c'est un des fondements impératif : il n'y a pas d'islam sans foi, et il n'y a pas de foi sans islam.

Il faut impérativement ceci et cela, il faut impérativement la soumission des membres du corps, et il faut impérativement la soumission et la foi des cœurs. Ce pourquoi Allah rassembla ces deux choses dans Son livre sublime, tout comme le messager ﷺ les cita ensembles.

L'islam est donc une soumission apparente, en obéissant à Allah et en abandonnant ce qu'Il a interdit. Quant à la foi, elle inclut les actes intérieurs, ce qui se rattache au cœur reconnaître cela comme étant vrai.

Et l'islam se nomme foi, tout comme la foi se nomme islam. Lorsqu'on parle de la foi, cela englobe l'ensemble (l'islam et la foi), et lorsqu'on évoque l'islam cela englobe l'ensemble (la foi et l'islam). Allah ta'âlâ a dit :

(Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam.) (Sourate 3 verset 19)

Cela englobe donc tout ce qui est intérieure et extérieur, tout comme la foi : lorsqu'on l'évoque globalement, elle englobe l'ensemble (l'islam et la foi) d'après la parole de prophète ﷺ :

« La foi est composée d'entre 73 et 79 branches, la plus élevée est de dire « Il n'y a de divinité qu'Allah » et la plus basse est le fait d'ôter l'obstacle du chemin. » (Hadith rapporté par al Boukhârî et Mouslim)

La foi englobe donc l'ensemble, elle englobe les piliers de l'islam, elle englobe tous les actes apparents et intérieurs, tout comme elle englobe aussi la perfection (Al Ihsan).

Elle est composée d'entre 73 et 79 branches, la plus élevée est de dire « Il n'y a de divinité qu'Allah » et la plus basse est le fait d'ôter l'obstacle du chemin, et la pudeur est une branche de la foi.

Ses piliers sont au nombre de six :

Que tu crois en Allah, en ses anges, ses livres, en ses messagers, au jour du jugement, et au destin qu'il soit bon ou mauvais.

L'indication de ces six piliers est la parole d'Allah :

(La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes) (Sourate 2 verset 177)

Quant à l'indication du destin, c'est la parole d'Allah :

(Nous avons créé toute chose avec un destin.) (Sourate 54, verset 49)

Le troisième degré : La perfection (Al Ihsan). [58]

Elle ne comporte qu'un seul pilier.

---

(58) Quant à la perfection (Al Ihsan) c'est de parfaire les adorations apparentes et cachées, c'est le fait que tu adores Allah comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, Lui te voit certainement (N.T. Ceci est un hadith rapporté par Mouslim). Celui qui adore Allah de cette manière à atteint la perfection, et a rassemblé tout le bien. Allah soubhânah dit :

(Certes, Allah est avec ceux qui L'ont craint avec piété et ceux qui sont bienfaisants.)

(Sourate 16 verset 168)

Et Allah 'azza wa jalla dit :

(La miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants.) (Sourate 7 verset 56)

Et il y a beaucoup de versets dans ce sens.

Son seul pilier est que tu adores Allah comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, Lui te voit certainement.

Cela est indiqué par la parole d'Allah :

(Certes, Allah est avec ceux qui L'ont craint avec piété et ceux qui sont bienfaisants.) (Sourate 16 verset 168)

Et la parole d'Allah :

(Et place ta confiance en le Tout Puissant, le Très Miséricordieux.

Qui te voit quand tu te lèves.

Et voit tes gestes parmi ceux qui se prosternent.

C'est Lui vraiment, l'Audient, l'Omniscient.) (Sourate 26)

Et la parole d'Allah :

(Tu ne te trouveras dans aucune situation, tu ne réciteras aucun passage du Coran, vous n'accomplirez aucun acte sans que Nous soyons témoin au moment où vous l'entreprendrez.) (Sourate 10 verset 61)

Et l'indication venant de la sounnah, le célèbre hadith de (L'ange) Jibrîl, d'après 'Oumar ibnoul Khattâb, qu'Allah l'agrée, qui dit :

" Un jour, alors que nous étions assit auprès du Messager d'Allah sallallahou 'alayhi wa sallam, un homme vint soudainement à nous. Il avait des vêtements d'un blanc éclatant, une chevelure très noire et ne portait aucune trace visible de voyage, et aucun d'entre nous ne le connaissait. Il s'assit alors devant le Prophète sallallahou 'alayhi wa sallam puis posa les genoux contre ses genoux, ses mains sur ses cuisses et demanda :

Ô Mouhammad ! Informe-moi de ce qu'est l'Islam. Le Messager d'Allah sallallahou 'alayhi wa sallam répondit :

L'Islam est que tu témoignes que nul ne mérite d'être adoré sauf Allah et que Mouhammad est l'Envoyé d'Allah, accomplir la Prière, s'acquitter de la Zakât, jeûner le mois de Ramadan et effectuer le Pèlerinage à la Maison Sacrée, pour celui qui en a les moyens. Il dit :

Tu as dit vrai.

Nous fûmes alors très surpris de cette personne qui le questionne puis approuve ses réponses ! Il demanda :

Informe-moi de ce qu'est la Foi. Il répondit :

Croire en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, au jour dernier et croire au destin, qu'il soit bon ou mauvais. Il dit :

Tu as dit vrai. Informe-moi de ce qu'est la perfection. Il répondit :

D'adorer Allah comme si tu Le voyais, car si tu ne le vois pas, Lui te voit certainement. Il dit :

Informe-moi sur l'heure (la fin du monde). Il répondit :

Celui qui est questionné n'en sait pas plus que celui qui pose la question. Il demanda :

Informe-moi alors sur ses signes. Il répondit :

Lorsque la servante enfantera sa propre maîtresse et que tu verras les va-nu-pieds, les mal-vêtue, les miséreux, les simples bergers se rivaliser dans l'élévation de hautes constructions.

Puis il s'en alla et nous restâmes ainsi un long moment. Le Prophète sallallahou 'alayhi wa sallam dit alors :

'Oumar ! Savez-vous qui est celui qui me questionnait ? Je répondis :

Allah et Son Prophète le savent mieux. Il dit :

C'est Jibril qui est venu vous enseigner votre religion. "

(Hadith rapporté par Mouslim.) [59]

---

(59) Note d'assounnah.com : Il n'y a pas de commentaire sur le hadith.

Le troisième fondement [60] :

La connaissance de votre prophète Mouhammad, sallallahou ‘alayhi wa sallam.

---

(60) **Ceci est le troisième fondement :** La connaissance de notre prophète Mouhammad ﷺ.

L’homme se doit de connaître son prophète qu’Allah lui envoya, et qui lui transmit le message, et lui exposa les lois qu’Allah lui ordonna, et lui montra clairement l’adoration pour laquelle Allah nous créa.

Et devint messager lorsque lui fut révélé la sourate « Al Mouddath-thir » (Le revêtue d’un manteau) [61], sa ville (natale) est la Mecque, et il émigra à Médine.

---

(61) Puis, après un certains temps, Jibril lui vint avec la sourate Al Mouddath-thir (Le revêtue d’un manteau), il devint dès lors un messager, car Allah lui dit :

(O, toi (Mouhammad)! Le revêtu d’un manteau! Lève-toi et avertis.)

(Sourate 74 verset 1 et 2).

Al Mouddath-thir (Le revêtu d’un manteau) : C’est à dire L’enveloppé, car lorsqu’il reçut la révélation, il trouva cela (N.T. cette première venue de Jibril) très dur. Il demanda alors à ses proches : « Enveloppez-moi ! Enveloppez-moi ! » Dû à l’intensité de la peur qu’il a ressentit, et la force avec laquelle Jibril le serra contre lui à plusieurs reprises ‘alayhi salâtou wa salâm.

D’abord il lui dit : « Lis ! » afin de le préparer à la grande tâche de la transmission du message. Après quoi il lui dit : « Lève-toi et avertis » C’est-à-dire : Lève toi et avertis les gens. Il devint donc messager lorsqu’il fut ordonné d’avertir. « Et de ton Seigneur, célèbres la grandeur. » C’est-à-dire : célèbres Sa grandeur par la pratique du monothéisme. « Et tes vêtements, purifie-les. » C’est-à-dire purifie tes actes du polythéisme.La purification des vêtements n’est pas le sens voulu ici, car la prière n’était pas encore ordonnée à ce moment. Le sens voulu par «libas » (vêtements) ici est : « Les actes » comme dans la parole d’Allah ta‘âlâ :

(Ô enfants d'Adam! Nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour cachervosnudités, ainsi que des parures. - Mais le vêtement de la piété voilà qui est meilleur.) (Sourate 7 verset 26),

« Et de tout péché, écarte-toi » Les péchés ici sont les idoles, et s'en écarter signifie les abandonner, et se désavouer d'elles et de leurs adeptes.

Allah l'envoya avec l'avertissement contre le polythéisme, et l'appel au monothéisme. Cela est indiqué par la parole d'Allah :

(Ô, toi (Mouhammad)! Le revêtu d'un manteau! Lève-toi et avertis.

Et de ton Seigneur, célèbres la grandeur.

Et tes vêtements, purifie-les. Et de tout péché, écarte-toi.

Et ne donne pas dans le but de recevoir davantage.

Et pour ton Seigneur, endure) (Sourate 74 verset de 1 a 7).

La signification de « Lève-toi et avertis. » : Avertis contre le polythéisme et prêche au monothéisme.

« Et de ton Seigneur, célèbres la grandeur. »

C'est-à-dire : célèbres Sa grandeur par la pratique du monothéisme.

« Et tes vêtements, purifie-les. »

C'est-à-dire purifie tes actes du polythéisme.

« Et de tout péché, écarte-toi »

Les péchés ici sont les idoles, et s'en écarter signifie les abandonner, et se désavouer d'elles et de leurs adeptes.

Il appela au monothéisme durant dix ans [62], après quoi il fut monté au ciel [63]

---

(62) Il appela au monothéisme durant dix ans, prêchant les gens au monothéisme et les mettant en garde contre le polythéisme, ordonnant l'abolition de l'adoration d'autre qu'Allah soubhânah, et l'abandon de l'adoration des statues et des idoles, et leur ordonnant d'adorer Allah exclusivement dans leurs invocations, leurs vœux, leurs sacrifices et bien d'autres choses.

(63) Après ces dix années, il fut monté au ciel ﷺ avec Jibril. Les cieux lui furent ouverts jusqu’à un niveau élevé au-dessus du septième ciel, au point qu’il put entendre le grincement des plumes. Ensuite, Allah l’appela, jalla wa ‘alâ et lui adressa la parole, Il lui ordonna cinq prières. Au départ, Il lui ordonna cinquante prières, mais le prophète Lui demanda d’alléger cela jusqu’à ce qu’Allah en fasse cinq prières.

Allah soubhânah dit :

« Un nombre de cinq prières, mais écrites comme étant cinquante dans le livre auprès d’Allah. »

Quiconque reste constant dans l’accomplissement de ces cinq prières, il aura la récompense de cinquante, la récompense est donc multipliée par dix.

Il redescendit avec ces prescriptions ‘alayhi salâtou wa salâm la prière fut établie à raison de cinq prières répartie le jour et la nuit, les prières de : Dhouhr, ‘Asr, Maghreb, ‘Ichâ’ et Fajr. Il les pria à la Meque durant trois ans, avant qu’il fasse l’émigration.

Et il lui fut prescrit les cinq prières, il pria à la Mecque durant trois ans, puis il fit l’émigration à Médine.[64]

L’émigration, c’est le faite de déménager (partir) d’un pays de polythéisme vers un pays Musulman Et l’émigration est une obligation pour cette communauté et demeurera jusqu'à ce que l’heure vienne, et cela est indiqué par le verset :

(Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : Où en étiez-vous? (À propos de votre religion)

Nous étions impuissants sur terre, dirent-ils. Alors les Anges diront :

La terre d’Allah n’était-elle pas assez vaste pour vous permettre d’émigrer ?

Voilà bien ceux dont le refuge est l’Enfer. Et quelle mauvaise destination !

A l’exception des impuissants: hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent aucune voie :

A ceux-là, il se peut qu’Allah donne le pardon. Allah est Clément et Pardonneur.) (Sourate 4 verset 97 a 99)

Et la parole d’Allah :

(Ô Mes serviteurs qui avaient cru! Ma terre est bien vaste. Adorez-Moi donc!)

(Sourate 29 verset 56)

L'imam Al Baghawî, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit :

« La raison pour laquelle ce verset fut révélé au sujet des musulmans de la Meque, qui n'émigrèrent pas, Allah les interpella au nom de la foi. »

Et l'indication de l'émigration dans la sounnah, la parole du messager sallallahou 'alayhi wa sallam :

« L'émigration ne cessera que lorsque le repentir cessera. Et le repentire ne cessera pas, jusqu'à ce que le soleil se lève à son couchant. » (Qui veut dire l'ouest).

---

(64) Ensuite, il émigra à Médine, lorsque l'oppression des Quraych envers lui et ses compagnons s'aggrava, Allah lui autorisa d'émigrer de la Mecque, dû aux injustices et oppressions des Quraych, vers Médine et les Ançâr. Ils lui prêtèrent serment d'allégeance pendant la saison du pèlerinage, ils lui prêtèrent serment d'émigrer avec lui et de le secourir, Allah les agréa et en fut satisfait. Une foi que le serment d'allégeance fut prêté, Allah leur permit d'émigrer. Certains compagnons avaient émigré en Abyssinie avant cela, et demeurèrent chez le roi An-Najâchi (Négus) un certain temps. Ceux qui restaient à la Meque émigrèrent alors à Médine, et une foi qu'ils y furent établis, ceux qui étaient en Abyssinie les rejoignirent et s'établir à Médine, louange à Allah.

Une foi qu'il s'établit à Médine [(65)], il lui fut ordonné le reste des lois islamiques, comme la Zakât, le jeûne, le pèlerinage, le jihâd, l'appel à la prière, ordonner le bien, interdire le mal, et autres lois islamiques.

Il se mit à cela durant dix ans, après quoi il décéda [(66)], salawâtoullah wa salâmahou 'alayh, alors que sa religion reste.

---

(65) Une foi établis à Médine, après l'émigration, Allah leur ordonna le reste des lois islamiques tel la Zakât, le jeûne mois de Ramadan, le pèlerinage, le Jihâd, ordonner le bien, interdire le mal etc… Car Médine est devenue une maison de l'islam et devint la première capitale de l'islam et des musulmans. C'est pour ça que ces choses leurs furent ordonnées car ils étaient dès lors capables d'ordonner le bien et d'interdire le mal. C'est par miséricorde qu'Allah 'azza wa jalla reporta ces obligations jusqu'à ce qu'ils aient émigré à Médine.

Au départ, la Zakât était déjà légiférée à la Mecque, comme Allah le dit dans la sourate « Al An'âm) » (Les bestiaux) qui est une sourate Mecquoise :

(C’est Lui qui a créé les jardins, treillagés et non treillagés ; ainsi que les palmiers et la culture aux récoltes diverses ; de même que l’olive et la grenade, d’espèces semblables et différentes.

Mangez de leurs fruits, quand ils en produisent ; et acquittez-en les droits le jour de la récolte.) (Sourate 6 verset 141)

Mais les détailles quant à ses règles, sa collecte etc… Tout cela se fit à Médine.

De même que le jeûne du mois de Ramadan, il fut légiféré lors de la deuxième année après l’hégire (l’émigration). Et pèlerinage aussi, il fut légiféré la neuvième ou dixième année après l’hégire, Allah révéla :

(Et c’est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d’aller faire le pèlerinage de la Maison)

Dans la sourate « Âli ‘Imrân » (La famille d’Imran) qui est une sourate Médinoise.

Le djihâd (le combat dans le sentier d’Allah) fut également légiféré à Médine, et à ce moment là ils ne combattaient que ceux qui les combattaient, et s’abstenaient de ceux qui s’abstenaient de les combattre. Ensuite, il leur fut ordonner de les combattre en premier, et de combattre les mécréants même s’ils n’avaient pas commencé. On les prêche d’abord à Allah et les oriente : s’ils ne répondent pas à cette prêche, on les combat jusqu’à ce qu’ils répondent à la vérité. Excepté les gens du livre : eux, on accepte qu’ils paient la jizya. Allah légiféra la même chose pour les majous que pour les gens du livre, soit l’islam, soit la jizya. Mais le reste des mécréants, c’est soit l’islam, soit le sabre avec la capacité (de le faire).

(66) Après qu’Allah ait achevé la religion par lui, Il le rappela à Lui, dix ans après l’émigration. Allah a dit :

(Aujourd’hui, J’ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J’agrée l’Islam comme religion pour vous.) (Sourate 5 verset 3)

Et Allah a dit :

(En vérité tu mourras et ils mourront eux aussi. Ensuite, au Jour de la Résurrection, vous vous disputerez auprès de votre Seigneur.)

(Sourate 39 verset 30 et 31)

Sa religion est toujours présente, et ceci est sa religion :

Il n’y a pas une bonne chose sans qu’il ne l’ait indiqué à sa communauté, et il n’y a pas une mauvaise chose sans qu’il ne l’ait mise en garde.

Et le bien qu'il lui indiqua, c'est le monothéisme, et tout ce qu'Allah aime et agréé.

Quant au mal contre lequel il la mit en garde, c'est le polythéisme et tout ce qu'Allah déteste et refuse.

Allah l'envoya à toute l'humanité, et Allah obligea aux deux espèces, les djinns et les hommes, de lui obéir. Et cela est indiqué par la parole d'Allah dis :

(Ô vous les gens ! Je suis pour vous tous le Messager d'Allah)

(sourate 7 verset 158)

Et par lui, Allah acheva la religion, et la preuve de cela est la parole d'Allah :

(Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait.

Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous.) (Sourate 5 verset 3)

Et la preuve de sa mort est la parole d'Allah :

(En vérité tu mourras et ils mourront eux aussi.

Ensuite, au Jour de la Résurrection, vous vous disputerez auprès de votre Seigneur.)

(Sourate 39 verset 30 et 31)

Et lorsque les gens meurent, ils sont ressuscités [67], comme l'indique la parole d'Allah :

(C'est d'elle (la terre) que Nous vous avons créés, et en elle Nous vous retournerons, et d'elle Nous vous ferons sortir une fois encore.)

(Sourate 20 verset 55)

Et la parole d'Allah :

(Et c'est Allah qui, de la terre, vous a fait croître comme des plantes, puis Il vous y fera retourner et vous en fera sortir véritablement.)

(Sourate 71 verset 17 et 18).

---

(67) Et lorsque les gens meurent, ils sont ressuscités, comme le dit Allah :

(Et c'est Allah qui, de la terre, vous a fait croître comme des plantes.

Puis Il vous y fera retourner et vous en fera sortir véritablement.)

(Sourate 71 verset 17et18),

Et Allah soubhânah dit :

(Ceux qui ont mécru prétendent qu'ils ne seront pas ressuscités. Dis :

Mais si! Par mon Seigneur! Vous serez très certainement ressuscités ; puis vous serez certes informés de ce que vous faisiez.

Et cela est facile pour Allah)

(Sourate 64 verset 7)

Et Allah soubhânah a dit :

(A Allah appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre afin qu'Il rétribue ceux qui font le mal selon ce qu'ils œuvrent, et récompense ceux qui font le bien par le meilleur.) (Sourate 53 verset 31).

Leurs œuvres sont donc comptabilisées et rémunérées le jour du jugement, on leur donnera leurs livres par leur droite ou par leur gauche : le bien heureux recevra son livre par sa droite, et le malheureux recevra son livre par sa gauche. La balance du bien heureux sera lourde tandis que celle de malheureux sera légère. Les pécheurs seront en danger car il se peut que leurs balances soient lourdes, grâce à leurs repentirs, le pardon d'Allah ou les bonnes actions, tout comme il se peut que leurs balances soient légères et tombe donc parmi les gens du feu. Allah les châtiera alors autant qu'Il le voudra, puis il les sortira du feu, car ils sont morts sur l'islam.

Donc il est une obligation pour toute personne responsable de prendre garde aux mauvaises actions, et qu'il s'adonne (s'attache) au repentir et à la droiture, car il ne sait pas quand son heure viendra.

Il faut que le musulman prenne la chose en considération et qu'il combatte son égaux (Nefs), afin qu'il soit droit sur la vérité, et le repentir sincère de tous ses péchés, afin ce que, si la mort lui venait, il soit sur la meilleure des actions et sur une droiture, et qu'il gagne et qu'il soit heureux, et qu'il soit sauver le jour du jugement.

Après la résurrection, leurs œuvres seront comptabilisées, et ils seront rémunérés de leurs actes. Cela est indiqué par la parole d'Allah :

(A Allah appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre afin qu'Il rétribue ceux qui font le mal selon ce qu'ils œuvrent, et récompense ceux qui font le bien par le meilleur) **(Sourate 53 verset 31)**

Et celui qui dément la résurrection est un mécréant, comme l'indique la parole d'Allah :

(Ceux qui ont mécru prétendent qu'ils ne seront pas ressuscités.

Dis : Mais si! Par mon Seigneur! Vous serez très certainement ressuscités ; puis vous serez certes informés de ce que vous faisiez.

Et cela est facile pour Allah)

(Sourate 64 verset 7).

Et Allah envoya tous les messagers en tant qu'annonciateurs et avertisseurs [68], et cela est indiqué par la parole d'Allah :

(En tant que messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah)

(Sourate 4 verset 165)

---

(68) Le messager ﷺ est envoyé à tous les gens, aux djinns et aux humains, comme Allah le dit :

(Dis: Ô vous les gens! Je suis pour vous tous le Messager d'Allah)

(Sourate 7 verset 158)

Et Allah ta'âlâ dit :

(Et Nous ne t'avons envoyé qu'en tant qu'annonciateur et avertisseur pour toute l'humanité.) (Sourate 34 verset 28)

Il est le sceau des prophète : il n'y aura plus de prophète après lui.

Ainsi, tous les prophètes, du premier au dernier, furent envoyés à leur communauté en tant qu'annonciateur et avertisseur. Le premier fut Noûh, il fut envoyé à cause du polythéisme dans lequel tomba son peuple.

Âdam avant lui était un prophète et messager responsable, Allah l'envoya à sa descendance afin qu'ils adorent Allah selon Sa loi, avec laquelle leur père Âdam leur vint, 'alayhi salâtou wa salâm. Ils demeurèrent sur l'islam et la droiture jusqu'à ce que le polythéisme apparaisse dans le peuple de Noûh.

A ce moment là, Allah leur envoya Noûh 'alayhi salâtou wa salâm, il est le premier messager (envoyé) vers les habitants de la terre après l'apparition du polythéisme. Et Allah envoya un messager à toutes les communautés.

Allah envoya Hoûd au peuple de ‘Âd, ensuite Sâlih au peuple de Thamoud, ensuite Ibrâhîm, Loût et Chou‘ayb dans une époque rapprochée, après quoi vinrent des prophètes les uns après les autres, entre autre Moûsa et Hâroun, ‘Îsa, Ayyoub, Dâwoud, Soulayman, puit Allah clôtura avec Mouhammad ‘alayhi salâtou wa salâm.

Le premier des messagers est Nouh ‘alayhi sallâm, et le dernier des message est Mouhammad, sallallahou ‘alayhi wa sallâm et il est le sceau des prophète.[69]

L’indication que le premier messager est Nouh ‘alayhi sallâm est la parole d’Allah :

(Nous t’avons fait une révélation comme Nous fîmes à Noé et aux prophètes après lui.) (Sourate 4 verset 163)

---

(69) Ensuite Allah clôtura avec l’envoie de Mouhammad ‘alayhi salâtou wa salâm, et c’est le sceau et le dernier et le meilleur d’entre eux, ‘ alayhi salâtou wa salâm. Allah jalla wa ‘alâ a dit :

(En tant que messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu’après la venue des messagers il n’y eût pour les gens point d’argument devant Allah)

(Sourate4 verset 165)

Et sa parole : **« annonciateurs »** signifie : qui annoncent le paradis à quiconque leurs obéit : Avertisseurs : signifie qu’ils avertissent les gens contre l’association à Allah, et contre le feu et le douloureux châtiment pour quiconque s’oppose au commandement d’Allah. Ainsi, Mouhammad ﷺ fut envoyé en tant qu’annonciateur et avertisseur, comme le dit Allah :

(Ô Prophète! Nous t’avons envoyé [pour être] témoin, annonciateur, avertisseur.

Appelant (les gens) à Allah, par Sa permission; et comme une lampe éclairante.)

(Sourate 33 verset 35 et 36)

Et Allah dit :

(Mouhammad n’a jamais été le père de l’un de vos hommes, mais le messager d’Allah et le dernier des prophètes.) (Sourate 33 verset 40)

Il est obligatoire pour toutes les communautés de suivre leurs prophètes. Il est obligatoire à toute communauté de suivre son prophète, et de pratiquer ce qui est venu avec lui comme guidée.

Et Allah a promit le bonheur dans ce bas-monde et l'au-delà à toute communauté qui suit son prophète. Cependant, la majorité de la création désobéissent à leurs prophètes et s'opposent à ce avec quoi les prophètes sont venus (les lois). Allah a dit :

(Et la plupart des gens ne sont pas croyants malgré ton désir ardent.)

(Sourate 12 verset 103)

Et Allah dit :

(Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'Allah) (sourate 6 verset 116)

Et Allah dit :

(il y a eu peu de Mes serviteurs qui sont reconnaissants) (sourate 34 verset 13)

Et Allah a dit :

(Et Satan a très certainement rendu véridique sa conjecture à leur égard. Ils l'ont suivi donc, sauf un groupe parmi les croyants) (sourate 34 verset 20)

Allah envoya un messager à chaque communauté, de Nouh jusqu'à Mouhammad, leur ordonnant d'adorer Allah uniquement, et leur interdisant d'adorer le tâghoût [(70)], cela est indiqué par la parole d'Allah :

(Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, pour leur dire :

Adorez Allah et écartez-vous du tâghoût) **(Sourate 16 verset 36)**

---

(70) Chaque messager appel sa communauté au monothéisme d'Allah et à Son obéissance, et à l'abandon du polythéisme et de la désobéissance à d'Allah.

Allah a dit :

(Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, pour leur dire: Adorez Allah et écartez-vous du tâghoût Adorez Allah) (Sourate 16 verset 36)

Adorer Allah, signifie : Obéissez-Lui et pratiquez Son monothéisme, restez droit sur Sa religion et écartez-vous du tâghoût.

Le tâghoût est tout ce qui est satisfait de se faire adorer en dehors d'Allah, et tous ceux qui gouvernent par autre que la loi qu'Allah a fait descendre, où prêche à cela.

Le tâghoût est celui qui transgresse sa limite soit par son polythéisme, soit par sa mécréance, ou par sa prêche à cela. Le pire d'entre eux et leur tête est Iblîs (Shaytan) qu'Allah le maudisse. Et également : toute personne qui appel à l'adoration de sa propre personne, ou qui est satisfait d'être adoré en dehors d'Allah, comme Pharaon par exemple, ou Namroûd. Ou celui qui prétend connaître une chose faisant partie de l'invisible, comme les « voyants », les diseurs de bonne aventure, les sorciers de l'époque païenne et l'époque islamique. Et également : celui qui, volontairement, ne gouverne pas avec le loi qu'Allah a révélé, tout ceux-là sont les têtes principales des tâwâghît (N.T. pluriel de tâghoût). Toute personne qui transgresse sa limite et sort de l'obéissance d'Allah s'appel « tâghoût ».

Allah ta'âlâ dit :

(Nulle contrainte en religion! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement.)

(Sourate 2 verset 256)

Le bon chemin : c'est L'islam et ce avec quoi est venu le prophète ﷺ.

L'égarement : c'est La mécréance en Allah et c'est de l'égarement. Allah ta'âlâ dit :

(Donc, quiconque mécroit au tâghoût tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient.)

(Sourate 2 verset 256).

Mécroit au tâghoût signifie : se désavoue du tâghoût, et est persuadé de sa fausseté, et se désavoue du polythéisme.

Tandis qu'il croit en Allah : signifie : il reconnaît qu'Allah est son adoré, et sa vraie divinité, et il croit en Sa loi, et en Mouhammad ﷺ, et il pratique cela, c'est ça le croyant.

Ensuite Allah dit : **saisit** signifie : c'est accrocher. **« l'anse la plus solide. »** L'anse la plus solide, c'est l'attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah, la parole du monothéisme.

C'est-à-dire : saisit l'anse la plus solide qui ne s'interrompt pas, au contraire celui qu'il la saisit sincèrement et avec droiture, il arrive au paradis et a la bénédiction. Car elle a des droits (cette attestation) et c'est le monothéisme d'Allah, Son obéissance et le suivit de Sa législation.

Et Mouhammad est le seau des prophètes et des messagers ﷺ. Et il est le messager d'Allah pour tous les habitants de la terre, les djinns et les humains. Il est obligatoire pour toute personne responsable de lui obéir et de suivre sa loi, et il n'est pas permis à qui que ce soit d'en sortir. Toutes les anciennes lois ont été abrogées par la loi de Mouhammad, 'alayhi salât wa salâm, comme Allah dit :

(Ô vous les gens! Je suis pour vous tous le Messager d'Allah.)

(Sourate 7 verset 157)

Et Allah dit avant cela :

(Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui; ceux-là seront les gagnants.) (Sourate 7 verset 157)

Et le prophète ﷺ dit : Dans le hadith Sahih (authentique)

« Et par celui dont mon âme est entre ses mains, il n'y a aucun être de cette communauté, juif ou chrétien, qui entende parlé de moi puit il meurt sans avoir cru en ce avec quoi j'ai été envoyé sans qu'il ne soit parmi les gens du feu »

(Hadith rapporté par Mouslim dans son Sahih), et il y a beaucoup de versets et de hadîth dans ce domaine la.

Et les gens de science, qu'Allah leur fasse miséricorde, sont unanimes sur le fait qu'il n'est pas permis à qui que ce soit de cette communauté de sortir de la loi de Mouhammad ﷺ, et quiconque croit qu'il est permis de sortir de la loi de Mouhammad ﷺ est un mécréant, coupable de la grande mécréance le sortant de la voie et de la religion. Nous demandons à Allah la sécurité et la sérénité.

Allah obligea à tous les adorateurs de mécroire au tâghoût, et de croire en Allah.

L'imam Ibnou Al Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit :

« ***Le tâghoût est tout ce dans quoi l'homme dépasse ses limites envers ce qu'il adore, ce qu'il suit ou ce à quoi il obéit.*** »

Les tâwâghît (pluriel de tâghoût) sont très nombreux, mais il y en a cinq à leurs têtes les principaux sont :

- **Iblîs (Shaytan), qu'Allah le maudisse.**
- **Celui qui se fait adorer en l'agréant.**
- **Celui qui appel les gens à l'adorer.**
- **Celui qui prétend connaître ce qui fait partie de l'invisble.**
- **Celui qui juge par une autre loi que celle d'Allah.**

Et cela est indiqué par la parole d'Allah :

(Nulle *contrainte en religion! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement.*

Donc, quiconque mécroit au tâghoût tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser.

***Et Allah est Audient et Omniscient.*)**

(Sourate 2 verset 256)

Et ceci est la signification de « Il n'y a pas de divinité autre qu'Allah. »

Et dans le Hadîth :

« à la tête de l'ordre *est l'islam, son pilier de soutient est la prière, et l'apogée de son sommet est le combat dans le sentier d'Allah*. » [(71)]

Et Allah est plus savant.

Wa sallallahou 'alâ Mouhammad, wa 'alâ âlihi wa sahbihi wa sallim.

---

(71) Et dans le Hadîth :

« L'ordre majeur est l'islam, *son pilier de soutient est la prière, et l'apogée de son sommet est le combat dans le sentier d'Allah*. »

Toute personne responsable se doit de pratiquer le monothéisme d'Allah, de l'adorer en dehors de tout autre, mécroire au tâghoût et blâmer son adoration, de se conformer au monothéisme, de suivre la loi d'Allah soubhânah wa ta'âlâ, et proclamer la grandeur de Ses commandements et de ses interdictions.

À la tête de l'ordre est l'islam : c'est-à-dire : La tête de la religion est l'islam, à savoir : l'attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que Mouhammad est le messager d'Allah. En effet, celui qui se conforme à cela entre dans l'islam.

Son pilier de soutient est la prière : qui est le deuxième pilier, le plus grand et plus important pilier après les deux attestations. Ensuite la zakât, puis le jeûne, puis le pèlerinage, puis le reste des commandements d'Allah.

Et l'apogée de son sommet est le combat dans le sentier d'Allah : car c'est par lui que la religion est maintenue et protégée, et par lui que les gens sont prêché à la religion d'Allah, et conformé à la vérité. Il est donc l'apogée de son sommet, dans le sens ou il protège la religion et la prêche à la vérité.

Et Allah Est le plus savant.

Traduit par l'équipe d'assounnah.com